

# 2019



## RAPPORT D'ACTIVITÉS



**LES ACTIONS** de votre communauté de communes

VALLÉE DORDOGNE FORÊT BESSÈDE

# PRÉAMBULE

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

*« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. »*

**Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.**

CC Vallée Dordogne Forêt Bessède  
Avenue de Sarlat  
24220 SAINT CYPRIEN

# TABLE DES MATIÈRES

## TERRITOIRE & GOUVERNANCE

Périmètre géographique .....	5
Compétences .....	5
Gouvernance .....	5
Bureau communautaire .....	6
Commission d'appel d'offres .....	6

## ACTIVITÉS DES SERVICES

<b>PÔLE RESSOURCES</b> .....	7
Ressources humaines .....	8
Les filères de la CCVDFB .....	8
Mouvements des agents .....	8
Temps de travail .....	8
Avancements .....	9
Absentéisme .....	9
Budget et rémunération .....	10
La formation .....	10
Réunions statutaires .....	10
Entretiens professionnels .....	11

<b>SERVICES ADMINISTRATIF &amp; FINANCIER</b> ...	11
Les missions du service .....	12
Comptes administratifs .....	13
Investissements réalisés .....	14
Budget annexe Assainissement Collectif .....	15
Budget annexe Assainissement Non Collectif .....	15
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	16
<b>COMMUNICATION</b> .....	16

<b>PÔLE AFFAIRES SCOLAIRES &amp; PERISCOLAIRES</b>	17
Restaurants scolaires .....	18
Appel à projets .....	18
Contrat local santé .....	18
En cours .....	19
Le périscolaire .....	19
Budget 2019 .....	20
<b>PÔLE ENFANCE JEUNESSE</b> .....	21

Fonctionnement général .....	21
Subventions & participation de la communauté de communes ...	22
Contrat Enfance Jeunesse .....	22
Financement du CEJ .....	23
Interventions techniques .....	23
Agrandissement de la crèche de Saint-Cyprien .....	23
Coordination du pôle enfance .....	24
Actions 2019 .....	24

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PÔLE TECHNIQUE</b> .....	25
Répartition des charges à caractère général .....	26
Entretien de la voirie .....	26-27
Entretien des bâtiments .....	28-29
Les espaces verts .....	29-30
SPANC .....	31
SPAC .....	32-33
Aire d'accueil des gens du voyage .....	33-34
Services techniques-conclusion .....	35

<b>LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES</b> .....	39
Développement économique .....	39
Zones d'Activités Economique .....	39
Territoires d'industrie .....	40-41
Les dispositifs d'aides .....	42
Le contrat de ruralité .....	42
Le contrat des projets territoriaux .....	42
Le schéma de cohérence territoriale .....	42
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) .....	43
Agriculture .....	43
L'habitat .....	44

<b>PÔLE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC</b> .....	36
Quelques chiffres.....	37
La labellisation de la MSAP de Pays de Belvès.....	37
Formations agents.....	37
2019: Journées à thème.....	37
<b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> .....	38
Rôle & fonctionnement .....	38
Temps forts de 2019 .....	38

<b>LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b> .....	45
Bilan 2019.....	46-47
<b>TAXE DE SEJOUR</b> .....	48-49

# Territoire & gouvernance

## Périmètre géographique

Située au sud-est du département de la Dordogne, au cœur du Périgord Noir et à proximité du bassin de vie du Sarladais, la communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède constitue un territoire à caractère rural, aux qualités architecturales, paysagères et patrimoniales remarquables contribuant à l'attrait touristique de ce territoire.

## LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL EST COMPOSÉ DES 20 COMMUNES SUIVANTES :

9 264 habitants; 256 km<sup>2</sup> ; 29 habitants/km<sup>2</sup>  
(source INSEE).

Allas-les-Mines, Berbiguières, Castels et Bézenac, Carves, Cladech, Le Coux et Bigaroque-Mouzens, Doissat, Grives, Larzac, Marnac, Meyrals, Monplaisant, Pays de Belvès, Sagelat, Saint Cyprien, Sainte Foy de Belvès, Saint Germain de Belvès, Saint Pardoux et Vielvic, Salles de Belvès et Siorac en Périgord.

## Compétences

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2018, la CCVDFB exerce les compétences suivantes au 1er janvier 2019 :

### Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)

### Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Construction, entretien, fonctionnement :
  - d'équipements culturels, sportifs et d'intérêt communautaire
  - d'équipements de l'enseignement préélémentaire & élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Création et gestion des Maisons de Services au Public.

### Compétences facultatives

- Assainissement **non collectif** sur l'ensemble du territoire,
- Assainissement **collectif** sur l'ancien territoire Nauze et Bessède,
- Aménagement numérique.

## Gouvernance

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**40 membres**

Le conseil communautaire est constitué de **40 membres titulaires et 14 membres suppléants.**

Il se réunit en moyenne tous les mois et demi pour délibérer sur les projets du territoire en lien avec les compétences de l'intercommunalité.

**En 2019, le conseil communautaire s'est réuni les :** 13 février, 7 mars, 11 avril, 23 mai, 27 juin, 5 septembre, 17 octobre et 12 décembre.

154 délibérations ont été adoptées à l'occasion de ces 8 conseils communautaires.

## 9 COMMISSIONS THEMATIQUES

Destinées à améliorer le fonctionnement du conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles émettent un avis et formulent des propositions.

## Le bureau communautaire

**PRÉSIDENT** : Michel RAFALOVIC

1er  
Vice - Président



Affaires scolaires & périscolaires  
Serge ORHAND

2è  
Vice - Président



Développement du territoire,  
Action sociale et Aire d'accueil  
pour les gens du voyage  
Jean-Pierre RIEHL

3è  
Vice - Président



Tourisme et Communication  
Christian LEOTHIER

4è  
Vice - Président



Entretien des équipements et  
du patrimoine bâti  
Jean-Pierre PASSERIEUX

5è  
Vice - Président



Pôle de l'Enfance  
Maryse DURAND

6è  
Vice - Président



Protection et mise en valeur  
de l'environnement  
Jean-Bernard LALUE

7è  
Vice - Président



Finances et fiscalité  
Henri BOUCHARD

8è  
Vice - Président



Développement économique  
Christian SIX

9è  
Vice - Président



Voirie  
Jean-Paul MOUILLAC

Siègent également au bureau communautaire,  
les maires de toutes les communes du territoire.

Il se réunit pour décider collégalement des orientations avant passage en conseil communautaire.

**En 2019, les élus ont tenu 6 réunions du bureau communautaire.**

Tourisme et communication

Entretien des équipements et du patrimoine bâti

Voirie

Pôle enfance

Affaires scolaires et périscolaires

Protection et mise en valeur de l'environnement

Finances, fiscalité

Action sociale, aire d'accueil

Développement économique

Commission CAO (Appels d'offres)



Les commissions peuvent se réunir plusieurs fois dans l'année.

## Commission d'appel d'offres



Elle a pour compétence de désigner les prestataires à qui seront attribués les marchés publics passés selon une procédure répondant au Code des Marchés Publics.

**Membres titulaires :**

Christian SIX, Henry BOUCHARD, René BARDE, Jean-Paul MOUILLAC et Guy FRANC.

**Membres suppléants :**

José CHASSERIAUD, Jean-Bernard LALUE, Christian BOISSY, Joël LECORRE, Serge ORHAND.

## Les conseillers communautaires représentent la CCVDFB et participent aux travaux des syndicats

Les conseillers communautaires représentent la CCVDFB et participent aux travaux des syndicats et organismes suivants :

SMD3, SICTOM Périgord Noir, SDE 24, Syndicat Mixte Périgord Numérique, Pays du Périgord Noir, le Syndicat Mixte du SCoT, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi, l'Office de Tourisme Vallée Dordogne et Forêt Bessède, le SMAVLOT, SMETAP, la CAB, le Pôle International de la Préhistoire, CNAS (Comité National d'Action Sociale).

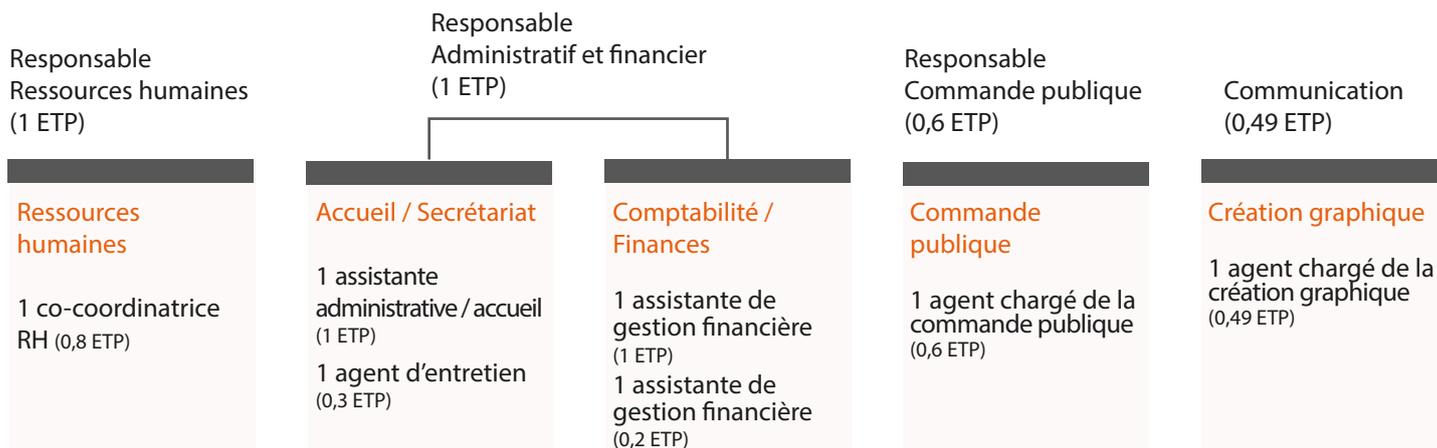


## Activités des services

Les services sont organisés en **5 pôles**  
supervisés par la Directrice Générale des services.



### PÔLE RESSOURCES



## Ressources humaines

2019, mise en place du service commun ressources humaines entre la CCVDFB et le CIAS Vallée Dordogne Forêt Bessède.

### EFFECTIFS AU 01/09/2019

	Moyenne annuelle
Nb total agents	71
ETP	55.75
Nb de fonctionnaires	39
Nb de contractuels	32

Soit :

- 55% des emplois occupés par des fonctionnaires (56% en 2018)
- 45% des emplois occupés par des agents contractuels (44% en 2018)

Sur les 32 agents contractuels :

- 9 agents sont en CDI, soit 28%
- 3 agents sont recrutés dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi / PEC, soit 9.3%.

### En 2019:

la CCVDFB a bénéficié des mises à disposition suivantes :

- 6 animateurs/directeurs mis à disposition par l'association Enfants des Deux Rivières pour l'encadrement des accueils périscolaires (1.26 ETP).
- 1 coordinatrice et 1 assistante mises à disposition par l'association Enfants des Deux Rivières pour la gestion du pôle enfance de la CCVDFB (0.5 ETP).

Elle a mis à disposition son personnel :

- 1 agent des écoles pour l'entretien de la mairie de Monplaisant (94h annuel).
- 1 agent des écoles pour la régie de la piscine de la commune de Belvés (264h).
- 2 agents des écoles pour l'animation des centres de loisirs de l'association Enfants des deux rivières pendant les petites et grandes vacances (342h75).
- 1 cuisinière et 2 agents de restaurations pour les conseils communautaires et autres manifestations dans les communes (19h).
- 14 agents des services techniques (2 677h50).

## Les filières de la CCVDFB



Administrative, technique, médico-sociale, animation.

Filière	Nb d'agents titulaires	Nb d'agents contractuels
Administrative	6	4
Technique	30	24
Animation		2
Médico social	3	2

Répartition des agents par catégorie :

- 0 % catégorie A
- 8.5 % catégorie B
- 91.5 % catégorie C

## Mouvements des agents

1 réintégration après détachement (agent titulaire)

1 mise en disponibilité pour convenance personnelle (agent titulaire)

2 départs en retraite (2 agents titulaires)

## Temps de travail



• 51.3% des fonctionnaires travaillent à temps complet (48% en 2018).

Ce pourcentage s'explique par la compétence scolaire qui emploie une majorité d'agents sur des emplois à temps non complet (restauration, surveillance cantine, entretien).

• 28 % des agents contractuels travaillent à temps complet.

### Les travailleurs en situation de handicap

Aucun agent n'est en situation d'inaptitude et de reclassement.

• 6 agents de catégorie C disposent d'une RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé).

## 2019 : Avancements

5 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (13% des fonctionnaires)

23 agents contre 16 en 2018 ont bénéficié d'un avancement d'échelon (59% des fonctionnaires)



## Absentéisme

→ 55 arrêts de travail dont 1 congé de grave maladie et 1 agent placé en maladie professionnelle

→ 5 accidents du travail (4 agents scolaires / 1 agent des services techniques) dont un non suivis d'arrêt de travail

Augmentation importante du nombre de jours d'absence sur l'année 2019 qui s'explique par deux situations particulières :

- Un agent placé en congé de grave maladie pendant 9.5 mois
- Un agent reconnu en maladie professionnelle sur l'année.

Stabilité du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire.

### Fréquence d'absentéisme moyenne :

	Etude Benchmark 2017	2017	2018	2019
Nb d'arrêts		82	80	57
Effectif CCVDFB		95	74	71
Fréquence	<b>1,50</b>	<b>0,86</b>	<b>1,08</b>	<b>0,80</b>

La fréquence est le nombre moyen d'arrêts par agent dans l'année. On l'obtient en divisant le nombre d'arrêts par l'effectif.

**En 2019**, 39 (33 en 2018) agents de la CCVDFB sur un effectif de 71 agents recensés au 31/12/2018 au tableau des effectifs, ont déclaré des arrêts maladies soit 54.93% (44.59% en 2018) des agents.

La moyenne nationale pour les agents des EPCI selon l'étude Benchmark 2017 est de 56%.

### Récapitulatif :

	Fréquence (nb moyen d'arrêt par agent)	Gravité (durée moyenne d'un arrêt en jours)	Exposition (agents concernés par au moins un arrêt)	Taux absentéisme
EPCI (niveau national en 2017)	1,5	18	56,00%	7,30%
CCVDFB 2017	0,86	18,34	40,00%	7,46%
CCVDFB 2018	1,08	14,19	44,59%	5,58%
<b>CCVDFB 2019</b>	<b>0,8</b>	<b>24,09</b>	<b>54,93%</b>	<b>6,75%</b>

De même qu'au niveau national, au sein de la CCVDFB,

la filière technique est de loin la filière la plus concernée par l'absentéisme malgré une baisse constatée entre 2018 et 2019. Des critères de pénibilité physique peuvent être évoqués.

La filière médico-sociale connaît une progression importante de son taux d'absentéisme car un agent a été placé en congé grave maladie pendant 9.5 mois.

De même, le taux de la filière animation a fortement augmenté avec un agent à temps non complet absent les 4 derniers mois de l'année.



## Budget et rémunération

### Les charges de personnel :

1 835 590 € contre 1 768 765 € en 2018 (+3.77%).

Elles représentent 34.60% des dépenses de fonctionnement (34.94% en 2018).

### Le régime indemnitaire :

représente 5.5% des charges de personnel (4.75% en 2018)

- Les agents titulaires perçoivent 76% de la part du régime indemnitaire total (72% en 2018);
- Les agents contractuels en perçoivent 24% (28% en 2018);
- 66 agents contre 62 en 2018 ont bénéficié du RIFSEEP soit 39 agents titulaires et 27 agents contractuels;

Le montant du régime indemnitaire a connu une augmentation avec un RIFSEEP intégral versé sur 12 mois alors que, sur les exercices 2017 et 2018, l'augmentation liée au RIFSEEP avait été lissée sur 14 mois, soit + 16 600 € entre 2018 et 2019.

## Conditions de travail, hygiène et sécurité

### La collectivité compte un assistant de prévention.

**Il est l'acteur de proximité en matière de prévention et de sécurité au travail.**

Ses missions : Prévenir les dangers, participer à l'élaboration de l'évaluation des risques professionnels, Améliorer les conditions de travail...

- **22 jours de formation en 2019** (27 en 2018) liés à la prévention.



## La formation

235 jours de formation suivis par les agents de la CCVDFB incluant les journées de formation en distanciel (137 en 2018)

72.5 journées pour le pôle technique (60.5 en 2018).

52.5 journées de formation pour le pôle scolaire et périscolaire (35 en 2018),

64.5 journées de formations pour le pôle administratif (24 en 2018),

45.5 journées pour le pôle social (17.5 en 2018),

81.70 % de formation délivrés par le CNFPT et 18.3% par d'autres organismes publics ou privés.

2 agents ont suivi les tests d'accès aux préparations de catégorie B+

Services	Nb de jours	Nb de formations différentes	Agents présents
Administratif	64,5	24	36
Scolaire	52,5	13	28
Social	45,5	17	28
Technique	72,5	16	32
TOTAL	235	70	124

RATIOS : Nbre de jours de formation effectuées par service

Administratif : 27,45 %  
Scolaire : 22,34 %  
Social : 19,36 %  
Technique : 30,85 %



## Réunions statutaires

4 réunions du comité technique et 2 réunions du CHSCT

### Nombreux sujets traités en-dehors des modifications apportées au tableau des effectifs :

Avenants au **RIFSEEP** (nouveau régime indemnitaire), modification du règlement intérieur des services, présentation du plan de formation, organigramme fonctionnel, annexe convention service commun, bilan de l'utilisation des prestations sociales par les agents, aménagement de locaux et de postes de travail, autorisation (droits à l'image) dans le cadre du RGPD, règlements intérieurs comité technique et CHSCT, mise à jour des grades pour les ratios d'avancements, bilans annuels (*compte épargne temps, entretiens professionnels de fin d'année, rapports annuels sur le personnel mis à disposition, sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, sur les agents recrutés en contrat de privé*).

### Exercice du droit syndical – conflits

**1 jour de grève** recensé en 2019 chez les agents scolaires

La CCVDFB participe à la protection sociale des agents (santé et prévoyance) :

**43 agents** bénéficiaires contre 50 en 2018.

**10 792 €** versés par la collectivité contre 11 224 € en 2018.

*Parmi les 43 agents bénéficiaires, 4 agents en catégorie B et 39 agents en catégorie C.*

### La parité homme/femme :

La CCVDFB compte une moyenne de 51 femmes (72%) et de 20 hommes (28%).

Sur les 5 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade, **1 agent** est une femme.

**69% des jours de formation** suivis au sein de la collectivité ont été suivis par des femmes. (59% en 2018).

### Le compte-épargne temps

Le nombre total de jours épargnés au titre du compte épargne temps au 31/12/2019 s'élève à 252.5 jours (172.5 jours au 31/12/2018), ce qui représente une moyenne théorique de 3.23 jours épargnés par agent (2.43 en 2018) sur la base des effectifs au 31/12/2019.

19 agents sur 78 agents inscrits au tableau des effectifs au 31/12/2019 ont un C.E.T selon la répartition suivante par catégorie et par service :

Nb agents ayant un CET	Nb agents	% (par rapport aux agents ayant un CET)
CATEGORIE A	0	0%
CATEGORIE B	6	31,58%
CATEGORIE C	13	68,42%

Services représentés	Nb agents	% (par rapport aux agents ayant un CET)
ADMINISTRATIF	8	42,11%
TECHNIQUE	11	57,89%

## Entretiens professionnels

59 agents de la collectivité ont été reçus en entretien professionnel en 2019 (61 agents en 2018) sur 78 agents inscrits au tableau des effectifs au 31/12/2019. Cette différence s'explique par la position administrative de certains agents en disponibilité, congé maternité et maladie.

Services	Nb agents évalués
Administratif	11
Scolaire	30
Technique	18

## Services administratif & financier



### Accueil physique et téléphonique

Un agent à temps complet au service des usagers du lundi au vendredi :

renseigne sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité,  
assure un accueil de qualité valorisant l'image de la collectivité,  
accompagne les visiteurs et les prestataires,  
constitue, actualise et diffuse l'information, gère l'affichage.



Il est le garant de l'image du service public et ses missions sont diverses :

- Participation à la gestion du secrétariat général
- Gestion du courrier et diffusion de l'information
- Gestion des réservations des salles intercommunales, élaboration de plannings
- Suivi de dossiers en collaboration avec les responsables de services
- Gestion de la régie Taxe de Séjour

## Les missions du service Finances-Comptabilité



### 2 agents de gestion financière

Préparation, suivi et exécution budgétaire des 7 budgets de la communauté de communes :

**Budget principal et 6 budgets annexes :** assainissement collectif, assainissement non collectif, ZAE La Brunie, ZAE Le Récolât, ZAE La Tuillière, ZAE La Croix Blanche.

**En 2019,**  
2718 mandats et 1737 titres traités correspondants aux dépenses et recettes de la collectivité.



### Autres activités du service :

- Facturation mensuelle des cantines scolaires, du transport scolaire (RPI trajet Siorac en Périgord-Le Coux et Bigaroque Mouzens) et de l'aire des gens du voyage.
- Déclarations trimestrielles du FCTVA et de la TVA.
- Gestion des emprunts et de la trésorerie, de l'inventaire, des subventions et des conventions.
- Suivi des marchés publics pour la partie financière.
- Relations avec le trésor public, les usagers des services, les fournisseurs et les partenaires de la collectivité.



**01 janvier 2019 :** mutualisation des services finances/comptabilité et ressources humaines du CIAS avec ceux de la communauté de communes.

Le service comptabilité/ finances de la communauté de communes a en préparation et gestion 2 budgets du CIAS et la facturation mensuelle des prestations de services.

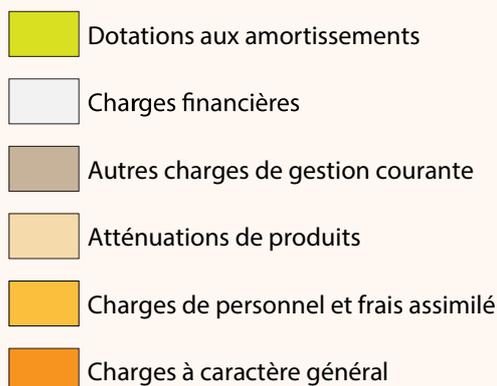
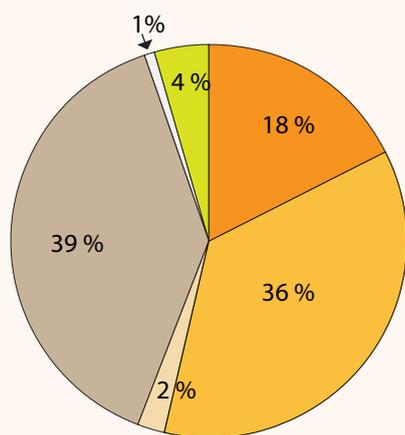
# Comptes administratifs

## BUDGET PRINCIPAL / CA 2019 :

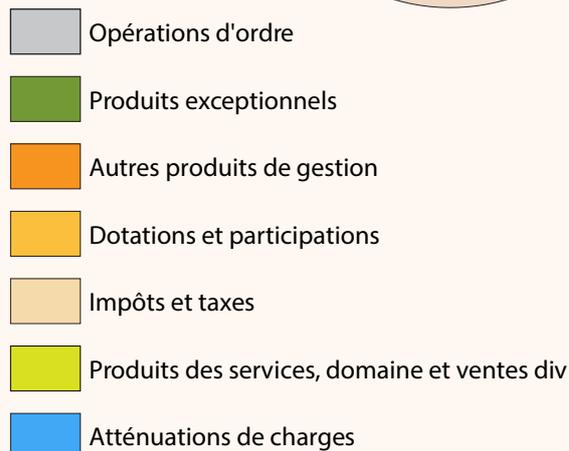
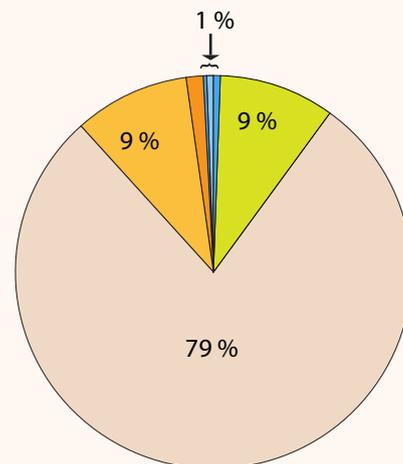
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	812 941,97 €			127 702,27 €	366 737,83 €	128 401,86 €
Opérations de l'exercice	1 686 152,05 €	1 583 941,68 €	5 307 042,40 €	5 853 088,93 €	6 993 194,45 €	7 437 030,61 €
TOTAUX (A)	2 499 094,02 €	1 583 941,68 €	5 307 042,40 €	5 980 791,20 €	7 359 932,28 €	7 565 432,47 €
Résultats de clôture	-915 152,34 €			673 748,80 €		
Restes à réaliser (B)	138 941,96 €	373 753,19 €				
TOTAUX CUMULES	2 638 035,98 €	1 957 694,87 €	5 307 042,40 €	5 980 791,20 €	7 945 078,38 €	7 938 486,07 €
Résultats définitifs	-680 341,11 €	0,00 €	0,00 €	673 748,80 €	0,00 €	-6 592,31 €

Des subventions et fonds de concours d'un montant de 510 561,61€ restent à percevoir sur les opérations d'investissement du pôle social de Pays de Belvès et de la Halle des sports de Saint Cyprien.

### DEPENSES FONCTIONNEMENT :



### RECETTES FONCTIONNEMENT :



# Investissements réalisés

## URBANISME

Frais études cartes communales  
8 640,00 €

## LIGNE FERROVIERE

1<sup>è</sup> tranche de travaux  
ligne SNCF Sarlat-Bordeaux  
65 430,78 €

## ECOLE PRIMAIRE DE PAYS DE BELVES

Etudes préalables et maîtrise  
d'œuvre aux travaux de rénovation  
19 526,09 €

## SENTIERS DE RANDONNEES

Pose de signalétique  
643,20 €

## TOTAL 2019

1 312 521,56 €

**En 2019**, la communauté de communes a perçu 500 301 € de subventions des fonds européens, de l'Etat et du Conseil départemental au titre des travaux d'investissement.

### Le compte administratif a été réalisé avec le recours à :

- Un emprunt de 345 479 € réalisé le 11/10/2019 pour les travaux d'investissement. (principalement ceux de la voie ferroviaire Sarlat-Bordeaux et de la halle des sports de Saint Cyprien).
- La contractualisation de deux lignes de trésorerie.
- Le remboursement de la dette s'élève à 41 464 € pour les intérêts et 308 318 € pour le capital.

**2019** est une année riche en investissements pour le territoire communautaire.

## VOIRIE

Travaux sur les voies communautaires  
529 715,84 €

## MAISON DES COMMUNES

Aménagement parking  
2 980,22 €

## CRECHE ST CYPRIEN

Bornage terrain préalable  
aux travaux  
750,60 €

## AIRE DES GENS DU VOYAGE

Installation chauffe eaux, rénovation  
réseau électrique  
15 570,04 €

## EQUIPEMENT ADMINISTRATION

Acquisition matériel informatique  
et mobiliers  
7 359,86 €

## EQUIPEMENT ECOLAS

Acquisition matériel informatique,  
autres équipements, travaux écoles  
105 318,79 €

## SYNDICAT NUMERIQUE

Développement fibre numérique  
25 559,00 €

## GYMNASE DE PAYS DE BELVES

Installation d'une porte  
989,28 €

## HALLE DES SPORTS ST CYPRIEN

Travaux de mise aux normes  
et création de vestiaires  
362 367,57 €

## PÔLE SOCIAL DE PAYS DE BELVES

Création d'un pôle social  
(fin des travaux)  
134 420,28 €

## PÔLE TECHNIQUE

Construction d'un hangar  
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre  
7 612,62 €

## CLSH CENTRE DE LOISIRS MOUZENS

Travaux et équipements  
15 356,32 €

## LUDOTHEQUE SIORAC EN PERIGORD

Mobilier et matériel informatique  
4 833,07 €

## Budget annexe Assainissement Collectif 2019

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	374 877,92 €				374 877,92 €	
Opérations de l'exercice	239 796,58 €	521 296,74 €	149 677,92 €	252 468,12 €	389 474,50 €	773 764,86 €
TOTAUX (A)	614 674,50 €	521 296,74 €	149 677,92 €	252 468,12 €	764 352,42 €	773 764,86 €
Résultats de clôture	-93 377,76 €	0,00 €	0,00 €	102 790,20 €		
Restes à réaliser (B)	10 517,65 €	77 602,70 €		0,00 €		
TOTAUX CUMULES (A+B)	625 192,15 €	598 899,44 €	149 677,92 €	252 468,12 €	774 870,07 €	851 367,56 €



### Réalisations 2019 :

- Achat du terrain pour le poste de relevage de Marcillac
- Travaux de réparation sur la station d'épuration de Pays de Belvès
- Fin des travaux d'extension du réseau sur Marcillac-Grimaudou
- 5 branchements individuels réalisés au réseau collectif
- Travaux d'extension du réseau pour la ZAE de Monplaisant
- Achat d'un véhicule suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la CCVDFB.

## Budget annexe Assainissement non collectif 2019

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 224,18 €		18 321,80 €	0,00 €	35 545,98 €
Opérations de l'exercice	15 116,11 €	13 319,54 €	99 245,74 €	88 041,51 €	114 361,85 €	101 361,05 €
TOTAUX (A)	15 116,11 €	30 543,72 €	99 245,74 €	106 363,31 €	114 361,85 €	136 907,03 €
Résultats de clôture	0,00 €	15 427,61 €	0,00 €	7 117,57 €	0,00 €	7 117,57 €
Restes à réaliser (B)	1 440,50 €	0,00 €		0,00 €	1 440,50 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES (A+B)	16 556,61 €	30 543,72 €	99 245,74 €	106 363,31 €	115 802,35 €	136 907,03 €
Résultats définitifs	0,00 €	13 987,11 €		7 117,57 €	0,00 €	21 104,68 €

## Commande publique

2019 : recrutement d'un agent chargé de la commande publique (21h/semaine)



### Ses principales missions

- Rédaction et mise en place du dossier de consultation des entreprises.
- Réception des offres, ouverture des plis, admission des candidatures, préparation et suivi des commissions d'appel d'offres.
- Suivi de l'exécution administrative et financière : finalisation des documents contractuels, contrôle de légalité, gestion des avenants et des dossiers de suivi du marché.

Nombre de marchés réalisés en 2019 :

**Services = 6      Travaux = 5**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 septembre pour la désignation du bureau d'études, l'élaboration du PLUI et le suivi-animation de l'OPAH.

La commission MAPA s'est réunie le 2 avril, le 24 avril, le 16 mai et le 17 octobre.

La CCVDFB a également adhéré à un groupement de commandes auprès du SDEC 23 pour la fourniture de véhicules électriques.

## Communication

Un nouveau look pour le site internet et la newsletter de la CCVDFB .



Après la refonte de la newsletter, le site internet de la communauté de communes a été complètement « toiletté ».

**Tout comme la forme, le fond a fait l'objet d'un soin très particulier.**

La page d'accueil est une large vitrine ouverte sur le territoire, où défilent de nouvelles actualités chaque semaine.

Tourné vers l'utilisateur, le site propose une navigation intuitive grâce à une ergonomie et un rubriquage revisité. La lisibilité des informations présentes sur le site a été améliorée

Des actus chaque semaines pour ne pas en manquer une miette !



**Quelques nouveautés :**

Articles à la une, infos spéciales, travaux et réalisation de la CCVDFB, projets de territoire, offres d'emplois, recherche d'article par sujets, «vous aimerez aussi»....

N'oublions pas qu'un site internet est évolutif. Si en le parcourant, vous estimez qu'il manque des informations concernant votre communauté de communes, ou si vous souhaitez nous soumettre des idées d'amélioration, n'hésitez pas à nous le faire savoir. C'est avec plaisir que nous continuerons à l'enrichir avec votre aide.

Vos suggestions ou commentaires :



[contact@ccvdfb.fr](mailto:contact@ccvdfb.fr)



## PÔLE AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

Responsable  
(1 ETP)

8 écoles

Accueils périscolaire  
Gestion des écoles,  
des restaurants scolaires et des  
agents de la CDC.

9 ATSEM  
(7,47 ETP)

1 secrétaire  
(0,81 ETP)

1 agent à disposition des enseignants  
(0,96 ETP)

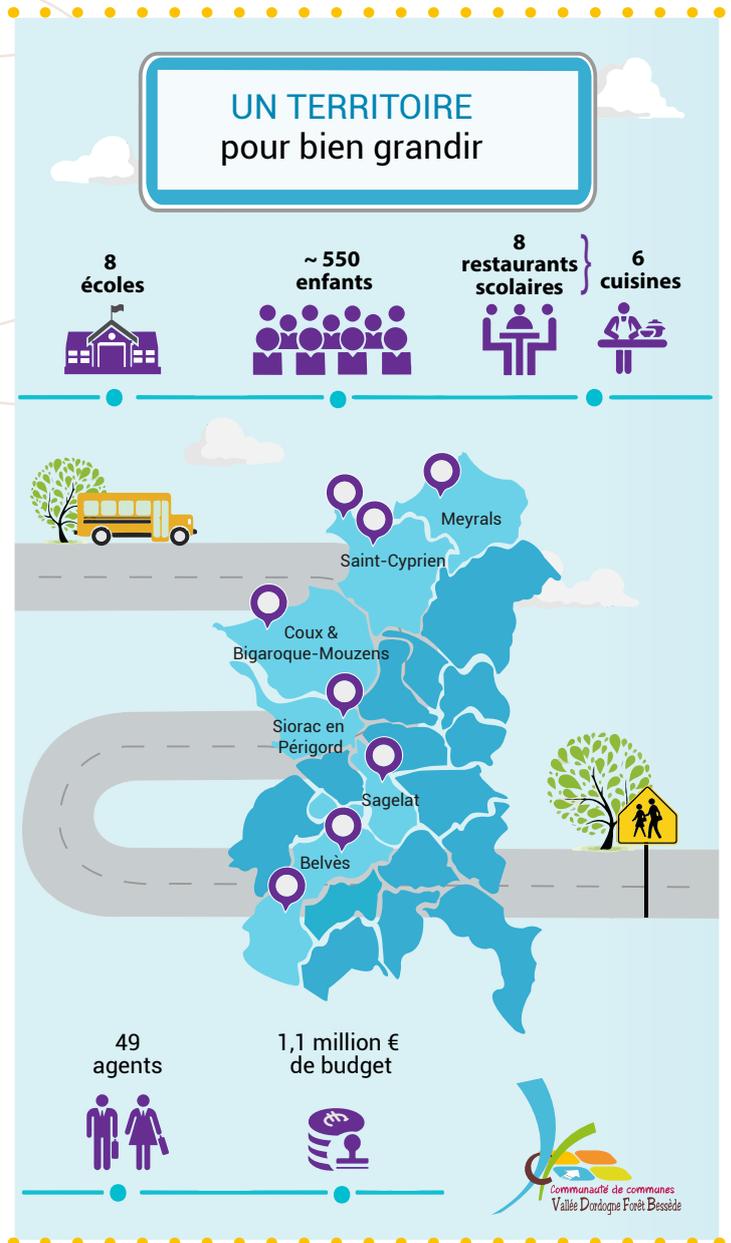
6 Cuisiniers  
(4,88 ETP)

6 agents polyvalents (entretien et restauration)  
(3,47 ETP)

13 agents de restauration  
(6,01 ETP)

3 animateurs périscolaires  
(0,73 ETP)

3 agents d'entretien  
(0,76 ETP)



La Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CCVDFB) exerce la compétence scolaire.

A ce titre, elle assume la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Elle gère également de manière directe ou indirecte les 5 accueils périscolaires du territoire depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

**545 enfants** pour l'année scolaire **2018/2019**.

**105 319 €** d'investissements (travaux, informatique petit matériel écoles, matériel cantine et cuisine)

**1,1 million € de budget** de fonctionnement : soit une charge nette de 1617 € par enfant (1 539 € en 2018).

## Restaurants scolaires



### 2019, mise en place d'une tarification modulée sur le quotient familial :

La tarification du service de restauration scolaire reposait sur un tarif forfaitaire unique de 36,5 € par mois ou ½ forfait de 18,25 €.

L'objectif pour la Communauté de Communes est d'améliorer l'accessibilité des services publics scolaires en tenant compte de la situation des foyers les plus modestes.



### Loi EGALIM :

#### 1 Repas sans viande et sans poisson, c'est bon !

En octobre 2018, l'Assemblée Nationale a voté une loi introduisant un menu végétarien par semaine dans les cantines scolaires. C'est une mesure expérimentale qui va durer 2 ans et qui concerne l'ensemble des cantines scolaires du public et du privé.

Nous avons intensifié l'intégration des menus végétariens à raison d'une fois par semaine depuis le 1er novembre 2019

La communauté de communes met l'accent sur la qualité des repas et favorise l'approvisionnement par les circuits courts et l'agriculture biologique.

## Appel à projets

D'importants investissements ont été réalisés en réponse à l'appel à projet numérique de l'Etat au profit de 3 écoles du territoire :

Meyrals, Le Coux et Bigaroque-Mouzens et Siorac en Périgord. Trois tableaux numériques et trois classes mobiles (tablettes ou ordinateurs) ont été financés à hauteur de 20 722 €.

## Contrat local santé

Depuis 2017, la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède est engagée avec les cinq autres Communautés de communes du Périgord noir et l'Agence Régionale de Santé dans la démarche du Contrat local de santé.



Améliorer la santé des habitants du Périgord Noir et réduire les inégalités de santé.

Les actions menées dans le cadre du Contrat local de santé sur la base d'un diagnostic sont nombreuses et couvrent des thématiques variées :

démographie médicale, personnes vulnérables, personnes âgées, santé environnementale et santé mentale.

### Pour ne donner que quelques exemples parmi les 26 actions engagées

- campagnes pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire,
- sensibilisation aux troubles psychiques notamment dans les écoles,
- sensibilisation aux bienfaits/méfais sur la santé des usages numériques,
- formation de nombreux professionnels à la prévention du risque suicidaire, à la lutte contre le renoncement aux soins, à l'accès à la contraception...

L'un des temps forts de ces dernières années a été la tenue d'un Village Prévention qui a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux de santé et de prévention. Sur les stands des partenaires, le public pouvait trouver de l'information, assister à des conférences, des ateliers...

Toutes ces actions sont le fruit d'un travail partenarial.

## LE PROJET NETTOYAGE SAIN :



L'une des actions majeures prévue sur ces prochaines années porte sur le Nettoyage sain.

C'est un véritable projet de territoire car il est porté par les six Communautés de communes du Périgord noir et bénéficie d'un co-financement de la Région Nouvelle-Aquitaine.



## LES OBJECTIFS DU PROJET :

Limiter l'exposition des agents et des usagers des locaux de la collectivité (crèches, écoles...) aux risques liés aux produits d'entretien qui contiennent des substances néfastes pour la santé :

*perturbateurs endocriniens, substances cancérigènes ou reprotoxiques, etc...*



**Au cours de ces deux prochaines années, des agents communaux et communautaires seront formés au Nettoyage sain.**

**Au-delà des agents publics, les habitants seront invités à venir aux conférences, au ton ludique, qui seront organisées sur tout le Périgord noir.**



Au sein de la CCVDFB, ce sont Marion CHROBACK, responsable des affaires scolaires et Evelyne BEAUFILS, coordinatrice du Pôle Enfance qui sont en charge du suivi de cette action.

## En cours

### Travaux de réfection de l'école primaire de Belvès



Les travaux de réfection de l'école primaire du Pays de Belvès **ont débuté durant l'été 2020** en vue de regrouper l'école maternelle et l'école élémentaire.

Ces travaux concernent tout le bâtiment excepté le restaurant scolaire.

Afin de maintenir l'école ouverte et d'impacter le moins possible la scolarisation des élèves, ces travaux se dérouleront en « tiroir » :

le travail s'effectuera sur des moitiés de bâtiment. De ce fait, il a été décidé qu'une classe de primaire serait déménagée à Sagelat le temps des travaux.

## Le périscolaire

### Un projet éducatif, pédagogique et territorial :

Le renouvellement du Projet Educatif de Territoire a été signé en 2018 pour 3 ans avec la CAF. Ce projet propose un parcours éducatif cohérent et de qualité et permet une articulation entre le périscolaire (accueil du matin et du soir), le scolaire et l'extrascolaire.

### Accueil des enfants :

La CCVDFB propose un accueil des enfants le matin avant la classe à partir de 7h30 et le soir après la classe jusqu'à 18h30, afin de faciliter l'organisation des familles.

Pour répondre à la demande des familles et proposer un service en relation avec les horaires de transports scolaires, les horaires de l'accueil périscolaire de Siorac a été avancé à 7h depuis Septembre 2016 (prise en charge par la commune).

## Organisation de l'accueil périscolaire :



Ce service payant à la ½ heure (de 0.74 € à 1.14 € par heure) est assuré par des agents de la communauté de communes et par des animateurs de l'association Enfants des Deux Rivières.

Sur le territoire belvésois, la gestion de l'accueil périscolaire est déléguée à l'association Espace Enfance et se déroule dans des locaux indépendants des écoles de Belvès et Sagelat.



Les accueils périscolaires sont en partie financés par la CAF.



**Sites en gestion directe :** St Cyprien, Meyrals, Le Coux et Bigaroque et Siorac en Périgord.

**1 site en gestion indirecte** délégué à l'association Espace Enfance à Belvès pour les élèves de Sagelat et Belvès.

**Directeurs diplômés** mis à disposition par l'association Enfants des Deux Rivières.

**8 animateurs** dont 6 agents scolaires et 2 animateurs mis à disposition par l'association Enfants des Deux Rivières.

## Budget 2019

En cumulant les dépenses d'investissement, la compétence scolaire et périscolaire représente un total de 1 314 850 €, premier poste de dépenses pour la collectivité.

DEPENSES	SCOLAIRE	PERISCO	RECETTES	SCOLAIRE	PERISCO
Charges à car. Général	279 423 €	8517 €	Cantine + transport + Remb. Communes	203284 €	26488 €
Charges de personnel	797 885 €	86271 €	Participat° extérieures : CAF, Communes, Région...	30388 €	13875 €
Subventions et participations	37 435 €	0 €			
Dépenses de fonctionnement	1 114 743 €	94788 €	Recettes de fonctionnement	233 672 €	40 363 €
Investissement Écoles	105 319 €	0 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 220 062 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>233 672 €</b>	<b>40 363 €</b>

2019, la compétence scolaire occasionne une dépense, en fonctionnement, de 1 114 743 € dont 69% de frais de personnel.

L'accueil périscolaire engendre une dépense de 94 788 € dont 91% de frais de personnel



## PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Responsable  
(0,3 ETP)

Centre de loisirs  
Crèches  
Animation de projets  
Gestion du CEJ  
(Contrat enfance jeunesse)

1 coordinatrice enfance jeunesse  
1 assistante administrative  
mises à disposition par l'association  
Enfant des deux Rivières

### Fonctionnement général

Depuis de nombreuses années, le territoire est doté de structures vouées et dévouées à l'enfance et à la jeunesse :



2 crèches,  
3 accueils de loisirs,  
5 accueils périscolaires,  
1 ludothèque  
des actions ados

Parties d'initiatives familiales et/ou associatives, ces structures se sont pérennisées grâce à un investissement associatif fort et au soutien de la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

La CCVDFB met en œuvre une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

#### En gestion directe :

Elle assure le fonctionnement et les charges de personnel (agents CCVDFB et personnel de l'association ED2R mis à disposition) des accueils périscolaires de :

Siorac, Coux-Mouzens, Saint-Cyprien et Meyrals

#### En gestion déléguée :

La communauté de communes accorde une subvention annuelle et met à disposition des associations gestionnaires des locaux équipés.

Elle assure l'entretien des bâtiments et investit tant en travaux qu'en équipement en fonction d'un calendrier défini, des contraintes budgétaires et de l'attribution de subventions extérieures.

#### Associations concernées :

« A la Claire Fontaine » : crèche de Saint-Cyprien

« Les galipettes » : crèche de Belvès

« Espace Enfance » : Accueil périscolaire (Sagelat et Pays de Belvès) et un accueil de loisirs sans hébergement

« Enfants des deux Rivières » : Accueils de loisirs sans hébergement enfants (Coux-Mouzens, Saint-Cyprien Audrix), un ALSH ados et une ludothèque.

#### En participation :

La CCVDFB verse une participation à la mairie de Sarlat (porteur du Relais Assistantes Maternelles pour les 5 communautés de communes participantes) calculée par rapport au nombre d'habitants du territoire intercommunal.

## 2019, subventions & participation de la communauté de communes



Association : ENFANTS DES 2 RIVIERES	
SUBVENTION (ALSH St-Cyprien, Mouzens, ludothèque, actions ados)	176 050 €
Mise à dispo personnel (accueils périscolaires + coordination)	61 895 €
Journées (fréquentation des enfants du territoire à Audrix)	14 775 €
<b>TOTAL ENFANTS DES 2 RIVIERES</b>	<b>252 720 €</b>
Association ESPACE ENFANCE	
SUBVENTION (ALSH péri et extrascolaire Belvès)	115 000 €
Prise en charge des repas	15 088 €
<b>TOTAL ESPACE ENFANCE</b>	<b>130 088 €</b>
SUBVENTION crèche : A LA CLAIRE FONTAINE	76 200 €
SUBVENTION crèche ; LES GALIPETTES	100 000 €
PARTICIPATION Relais Assistante Maternelle	6 650 €
Remboursement journées (fréquentation des enfants du territoire à Audrix)	357 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 015 €</b>

### Produits perçus :

- Activités des accueils périscolaires (sur le territoire de l'ex CCVD).
- Prestation de Service Ordinaire de la CAF (participation horaire pour les accueils périscolaires).
- Participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse.
- Subventions en aide aux investissements (CAF).

## Contrat Enfance Jeunesse



C'est un contrat d'objectif et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

En favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une **localisation géographique équilibrée**, des différents équipements et actions,
- une **réponse adaptée** aux besoins des familles et des enfants, l'implication des familles et des enfants
- une **politique tarifaire modulée** et adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

En recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par :

- des **actions** favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

### Les actions éligibles au CEJ sont :

les accueils de loisirs (enfants et ados) extrascolaires et périscolaires, les crèches, le Relais d'Assistants Maternelles (RAM), la ludothèque, les postes de coordination.

## 2019, financement du Contrat Enfance Jeunesse :

FINANCEMENT CEJ	Liquidation 2018	Liquidation prévisionnelle 2019
TOTAL COORDINATION	21 600,21 €	21 600,21 €
<b>JEUNESSE</b>		
ALSH Ados	0,00 €	0,00 €
ALSH Audrix	0,00 €	0,00 €
ALSH Le Coux-Mouzens	27 186,19 €	27 186,19 €
ALSH St Cyprien	10 290,00 €	10 290,00 €
ALSH Belvès	3 517,59 €	3 517,59 €
TOTAL JEUNESSE	40 993,78 €	40 993,78 €
<b>PETITE ENFANCE</b>		
Crèche St Cyprien	24 761,51 €	24 761,51 €
Crèche Belvès	17 103,86 €	17 103,86 €
Ludothèque Siorac	11 135,36 €	11 135,36 €
RAM Sarladais	3 525,86 €	3 525,86 €
TOTAL PETITE ENFANCE	56 526,59 €	56 526,59 €
<b>PERISCOLAIRE</b>		
ALSH St Cyprien / Meyrals / Siorac / Le Coux	23 225,85 €	23 225,85 €
ALSH Belvès	1 655,34 €	1 655,34 €
TOTAL PERISCOLAIRE	24 881,19 €	24 881,19 €
<b>LIQUIDATION CEJ</b>	<b>144 001,77 €</b>	<b>144 001,77 €</b>

**2019 :** la CCVDFB a perçu au titre du CEJ 143 279 €.



### Interventions techniques dans les locaux

Les agents de la CCVDFB interviennent régulièrement sur les différentes structures, que ce soit pour des travaux, de l'entretien de bâtiment, de l'aide à emménagement et déménagement, etc...

## Agrandissement de la crèche de Saint-Cyprien

### Le projet :

Agrandissement et rénovation des espaces de la crèche, dans le respect des normes environnementales et de construction, afin de redéfinir les espaces des enfants et de permettre une augmentation de la capacité d'accueil.

Agencement d'un espace d'accueil polyvalent pour les familles, les enfants et l'équipe éducative ainsi qu'un espace pour le personnel (vestiaire, salle de réunion, salle à manger).

### 2019 :

Acquisition d'une parcelle attenante au terrain actuel en cours.

### Financement :

Demandes de subvention déposées auprès de la CAF et de la MSA.

Dernier plan de financement validé en conseil communautaire du **12 décembre 2019** :

Dépenses	Montant HT
Acquisition du terrain	25 000 €
Maîtrise d'œuvre	28 495 €
Travaux	380 000 €
Frais annexes	16 505 €
Total dépenses	450 000 €
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
DETR 2020 (25% de 380 000€)	95 000 €
CD 24 (contrat de projets territoriaux)	47 800 €
CAF (47%)	212 200 €
MSA (1%)	5 000 €
Autofinancement	90 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>450 000 €</b>

Missions et désignation des entreprises suite à la commission MAPA du 17 octobre 2019 :

Maîtrise d'œuvre : ARKETYPE  
 Contrôleur technique : SOCOTEC  
 Coordinateur SPS : ALP DOMIELEC

Validation en conseil communautaire le 17 octobre 2019.

## Coordination du pôle enfance

Des réunions trimestrielles animées par la vice-présidente au Pôle Enfance Jeunesse et la coordinatrice sont organisées avec les structures gestionnaires pour :

un meilleur suivi, une bonne connaissance des fonctionnements de chacun, une programmation des demandes de travaux, un suivi budgétaire et l'émergence de projets communs.

## Actions 2019



**Renouvellement de la convention tripartite** entre la CCVDFB, l'association «Espace Enfance» et l'Hôpital de Pays de Belvès pour la confection et la livraison des repas à l'accueil de loisirs de Pays de Belvès.

**Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (2018 -2021)**

**Convention avec les centres de secours de St-Cyprien et Pays de Belvès**

Face à des difficultés de recrutement et d'organisation des tours de garde et des interventions, les chefs de corps des centres de secours de Saint-Cyprien et de Belvès ont sollicité la CCVDFB pour que les sapeurs pompiers puissent bénéficier d'une prise en charge des frais d'accueil de leurs enfants sur le temps des accueils périscolaires.

### Cette prise en charge :

- ne concerne que les enfants qui fréquentent les accueils périscolaires en gestion directe par la communauté de communes ou en gestion déléguée à l'association « Espace Enfance ».
- ne pourra se faire que pour les jours d'intervention, sur présentation de justificatif.

Le Festival  
« A nous les vacances »



proposé par le Conseil Départemental  
le 26 février 2019.

En lien avec le CD24 et la mairie de Saint Cyprien, la communauté de communes a assuré :

la diffusion de l'information, la mise à disposition de lieu, le suivi des inscriptions, l'accueil des intervenants, la gestion des repas et des goûters.

Autour du sport ou d'ateliers culturels (calligraphie, cinéma, contes, théâtre, masques, fouilles...), les enfants des accueils de loisirs, des crèches, les ados et les particuliers ont pu se régaler sur cette journée qui s'est achevée avec un spectacle familial.

**La semaine de la Parentalité du 19 au 25 octobre 2019**

Initiée sur le territoire par les structures du Pôle de l'Enfance Jeunesse et soutenue par le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité de la CAF (REAAP), la CCVDFB a pu proposer sur son territoire une semaine d'actions en direction des familles, des petits et des grands.

Toutes les activités ont été bien fréquentées et ont répondu aux attentes des familles.



Dépenses CCVDFB : 1950 €  
Financement CAF : 750 €

### Programme gratuit :

Ateliers cuisine, contes, ferme itinérante, tir à l'arc, bubble bump, grands jeux de la ludothèque, maquillage, ateliers créavert, kamishibai, ateliers bébés lecteurs, ateliers musicaux , concert, goûters partagés, soirée jeux familles et murder party.

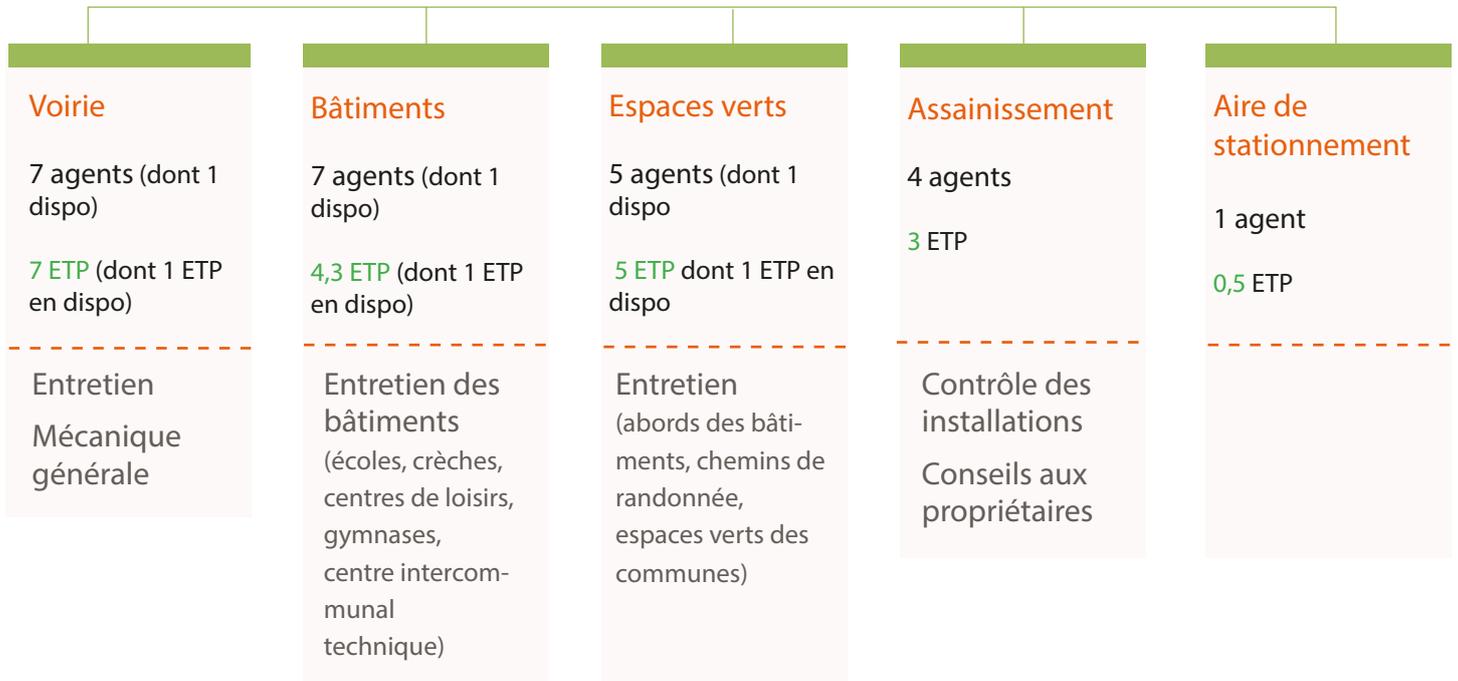


## PÔLE TECHNIQUE

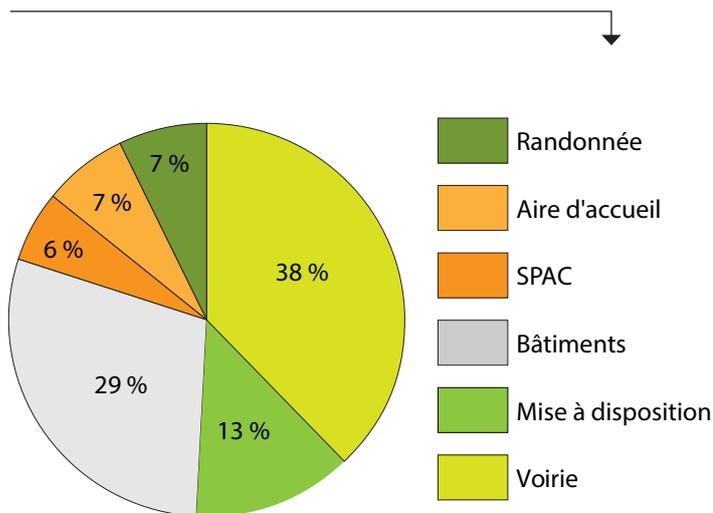
**22,28 ETP**  
(dont 3 ETP en disponibilité)

**24 agents**  
(3 agents en disponibilité)

**Responsable**  
(1 ETP)



## Répartition des heures de travail



Les services techniques sont chargés d'entretenir l'ensemble du patrimoine communautaire appartenant et/ou géré par la Communauté de Communes.

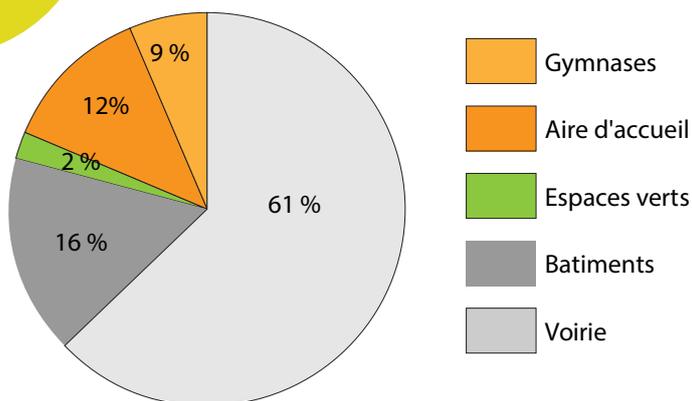
Pour cela, ils s'appuient sur des entreprises privées mais surtout sur une équipe en régie d'agents techniques polyvalents.

Après un regroupement des moyens en avril 2018 au cœur du territoire sur la commune de Siorac en Périgord et une réorganisation des services, l'équipe est à présent en capacité d'effectuer un bilan représentatif de l'activité avec plus d'une année de fonctionnement avec la nouvelle organisation.

**2019** : environ 22 500 heures de travail sur le terrain, à peu près le même volume qu'en 2018.

**L'année 2019**, pour les Services Techniques, peut être considérée comme une année de référence.

## Répartition des charges à caractère général



356 030 € en 2019 pour un budget prévisionnel de 386 644 € soit une baisse d'environ 8% par rapport aux prévisions.

En 2018, les dépenses 385 199 €.

Un effort a été fait en 2019 pour baisser ces dépenses.

**La voirie est toujours le premier poste de dépenses**

(principales dépenses : carburant, matériaux de voirie, entretien des véhicules et des engins ou le fauchage privé).

## Entretien de la voirie

Voirie d'intérêt communautaire :

427 km

Voirie communale :

103 km

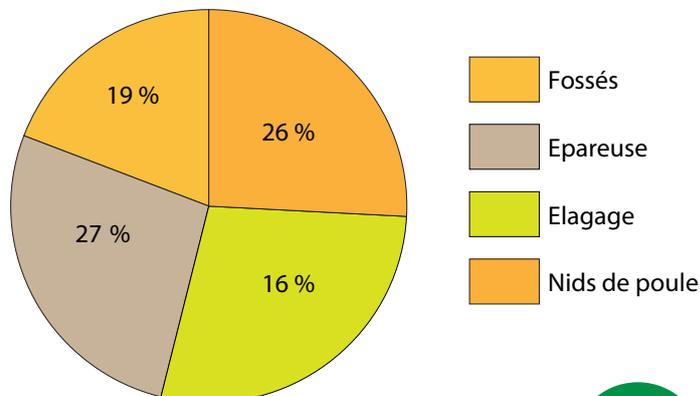


Réalisé principalement en régie.

Des entreprises de fauchages interviennent sur une partie du territoire.

1 fois par an, selon le budget, un programme de réfection de chaussée est réalisé par des prestataires privés sous maîtrise d'œuvre communautaire dans le cadre d'un marché public pluriannuel.

Activités importantes du service :



Son rôle :

Entretien des routes revêtues hors centres bourgs, réparations des trous dans le revêtement, débroussaillage, élagage des abords, vérification du bon écoulement des eaux de pluie.



**Urgences** liées aux intempéries.

**Préparation** des travaux de réfection (diagnostic, chiffrage, travaux préparatoires) avant le passage des entreprises et suivi de chantiers.

**Interventions** rémunérées dans les communes membres pour la réalisation de petits travaux.



**Le bouchage des nids de poule : 1 939 heures**  
(250 tonnes de fourniture répandues) ;

**L'élagage hivernal : 2 137 heures**  
(70 jours de location de nacelle) ;

**Le fauchage à l'épaveuse : 2 020 heures**  
(+ 1 180 heures effectuées par les entreprises) ;

**Les travaux à la pelle mécanique 1 404 heures.**  
(fossés, saignées, busage, dérasement, etc...) :



## Son personnel :

Outre des compétences variées et polyvalentes, les 6 agents composant ce service ont des aptitudes particulières pour la conduite d'engins de chantier.

ils disposent tous de permis PL et de CACES correspondant aux matériels qu'ils utilisent.

Ils sont formés à travailler sous circulation, en hauteur et disposent d'équipement de protection individuel adapté à certains travaux dangereux comme le tronçonnage.

ils sont sensibilisés à la forte valeur des engins qui leurs sont confiés et à leur entretien.

1 agent est spécifiquement formé en mécanique générale



## Matériel :

- 4 tracteurs agricoles ;
- 3 épareuses + 1 banquetteuse  
(pour le débroussaillage des bords de route);
- 1 pelle Mécalac sur pneus  
(pour les travaux de terrassement);
- 1 poids lourd benne de 19 tonnes ;
- 1 broyeur de branche ;
- 2 utilitaires benne + 2 plaques vibrantes  
(pour le bouchage des nids de poule) ;
- 1 cuve de 5 000 litres  
(pour le carburant des tracteurs et de la pelle (GNR)) ;
- 1 pont élévateur.

Une nacelle est louée tous les ans pour l'élagage hivernal (environ 60 jours) et un cylindre plus ponctuellement pour les travaux de terrassement (environ 5 jours par an).

## Coûts et fonctionnement :

Premier poste de dépenses des ST : 216 582.86 € TTC au 011		
Carburants	41 087 €	Jusqu'à présent ce service a supporté l'intégralité des dépenses de carburant de l'ensemble des services techniques, en 2020 cette dépense sera dispatchées par service
Fourniture de voirie	32 258 €	11 774 € de calcaire et d'enrochement pour le nouveau dépôt 216 tonnes de GE 37 tonnes d'enrobé à froid 20 buses
Location de matériel	12 697 €	7 968 € de nacelle pour l'élagage (63 jours) 4 320 € pour terrasser le nouveau dépôt 409 € de cylindre (3.5 jours)
Fauchage privé	76 700 €	1 180 heures (12 communes)
Véhicules	15 783 €	Fourniture pour l'entretien et le dépannage des véhicules
Entretien & dépannage	105 319 €	Véhicules et engins par des prestataires privés

## Investissement :

**2019**, travaux de réfection de voirie : 495 210 € TTC pour 12 km.

Il s'agit de la réalisation de la 2ème tranche sur 3 pour les communes de Cladech, Sagelat, Carves, Meyrals, Grives, Marnac, Siorac, Doissat et Saint Germain.

Le diagnostic, le chiffrage, la préparation et le suivi des chantiers ainsi que le suivi administratif est réalisé en régie par le personnel communautaire.

# Entretien des bâtiments

Réalisé principalement en régie.

L'entretien du patrimoine bâti et des installations mobilise également de nombreuses entreprises privées (*notamment pour les contrôles périodiques de conformité ou l'entretien des équipements*).

Tous les ans sont également réalisés des travaux de restauration du patrimoine et de rénovation énergétique afin de minimiser les coûts de fonctionnement liés au chauffage.

Ces travaux sont effectués dans le cadre des marchés publics avec une maîtrise d'œuvre privée (architecte).

## Son rôle :

Entretien intérieur de l'ensemble des bâtiments gérés par la CDC.

Suivi des chantiers de restauration dans le cadre d'un programme pluriannuel de restructuration du patrimoine bâti ancien.

en heures

Bâtiments	HEURES	Bâtiments	HEURES
Ecoles	2526,5	Filature	49
Crèches	201,5	CDC	87,5
Centre de loisirs	320	Pôle social	477,5
Gymnases	409,5		



## Matériel :

1 ou 2 véhicules pour intervenir et de l'outillage électroportatif.



## Son personnel :

Le personnel de ce service possède aussi des compétences particulières :

Habilitations et savoir-faire dans tous les domaines du gros œuvre et du second œuvre (*maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, menuiserie, serrurerie, etc...*).

Depuis janvier 2020, un électricien à mi-temps réalise en régie un grand nombre de travaux qui étaient auparavant exécutés par des prestataires privés.

## Coûts et fonctionnement :

<b>88 734 € TTC</b> (+ 30 197,44 € pour les complexes sportifs)	
Fournitures	28 650 €
Gaz pour le gymnase	12 955 €
Fluides des gymnases	5 779 €
Prestataires privés	7 983 €
Contrôle & entretien des installations	13 928 €
Dépannage des appareils (restauration scolaire)	8 049 €
Autres	11 390 €

## Investissement :

Les travaux de rénovation du patrimoine sont déterminés grâce aux études de faisabilité réalisées par l'ATD, puis affiné par des maîtres d'œuvres privés (architecte). Ils sont réalisés par des prestataires privés dans le cadre strict des consultations publiques.



## RAPPEL DES TRAVAUX REALISES :

2013 Réfection de la toiture et construction d'un préau  
Ecole maternelle de Saint Cyprien

2015 Réfection Ecole de Meyrals  
Création d'une cuisine Ecole primaire de Saint Cyprien  
Aménagement d'un accès Crèche de Pays de Belvès  
Création de la maison des communes Saint-Cyprien

2016 Fin des travaux de la CDC Saint-Cyprien  
Réfection de la toiture Crèche de Saint-Cyprien  
Remplacement des portes Gymnase de Pays de Belvès

2017 Réfection des toits terrasses Maternelles de Pays de Belvès et Saint Cyprien

2018 Aménagement d'une 3<sup>e</sup> classe Ecole du Coux  
Aménagement d'un centre de loisirs Mouzens  
Réalisation d'un village d'artisans Coux et Bigaroque-Mouzens  
Achat d'un dépôt pour les ST Siorac

**2019** Réhabilitation du bâtiment EDF en pôle social Belvès

**Projets 2020** Rénovation Ecole primaire de Pays de Belvès  
Extension Crèche de Saint-Cyprien

## Les espaces verts

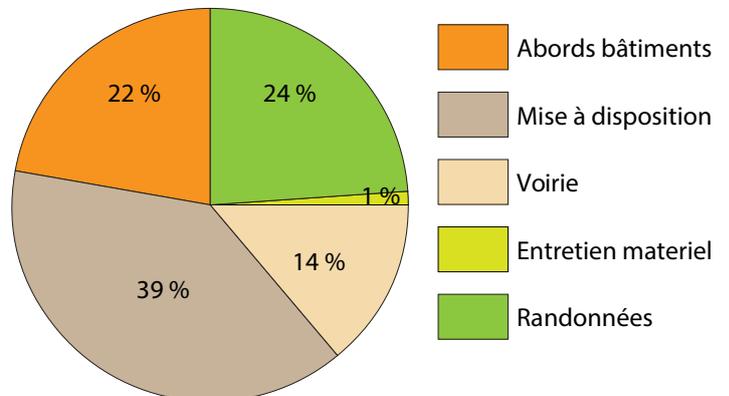


### Son rôle :

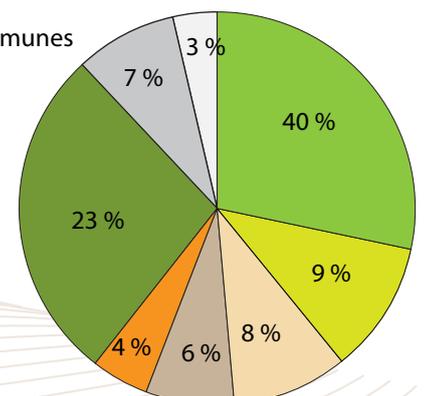
Entretien des abords de l'ensemble des bâtiments gérés par la CDC, les chemins de randonnées et les espaces verts des communes membres sans agent.

Tontes, débroussaillage, arrosage, taille, etc...

6096 heures réparties de la façon suivante :



### Répartition des heures par bâtiment :





## Son personnel :

4 agents formés aux différentes techniques d'entretien des espaces verts, par le CNFPT (taille des arbustes, entretien des massifs, désherbage zéro phyto, entretien du petit matériel, etc...).

2019 : Compte tenu de la charge de travail, un agent des bâtiments vient renforcer l'équipe des espaces verts.



## Matériel :

Ce service dispose surtout de matériel de motoculture (débroussailleuses, tondeuses autoportées, tronçonneuses).

## Coûts et fonctionnement :



Les frais de fonctionnement de ce service sont les moins importants avec **7 022.52 € au CA 2019.**

Ce sont principalement des dépenses liées à l'entretien du matériel de motoculture.

## Mise à disposition

Prestation proposée aux communes membres dans le cadre d'une mutualisation des moyens humains et matériels de la CDC.

Cette prestation peut être réalisée par tous les services des services techniques, mais c'est principalement le service « **Espaces Verts** » qui s'en charge.

## Fonctionnement de la mise à disposition :

Les communes peuvent profiter du savoir-faire des agents des services techniques et du matériel divers et variés pour effectuer des travaux à des conditions préférentielles.

Elles remboursent à la CDC les heures de travaux

## Evolution de la mise à disposition :

ANNEES	HEURES	Nbre de communes sans agent	Divers
2013	2 578 h	10	
2014	3 157 h	10	Fusion des CDC
2015	2 675 h	9	St Germain en moins
2016	2 425 h	8	Fusion de Belvès et St Amand
2017	2 877 h	8	52 614 €
2018	2 573 h	8	42 689 €
<b>2019</b>	<b>2 678 h</b>	<b>8</b>	<b>Espaces Verts : 46 839 €</b> <b>Batiments : 4 147 €</b> <b>Voirie : 2 762 €</b> <b>TOTAL = 53 748 €</b>



**Entretien des espaces verts : 2325 h**

**Voirie : 282 h**

**Bâtiments : 71 h**

Cette mutualisation des services est fortement appréciée par les communes membres.

Le service fonctionne à flux tendu, et a ponctuellement besoin de renfort pour pouvoir mener à bien ses missions.

En effet, il est parfois difficile de dégager des heures de disponibilités car certaines missions comme l'entretien des bâtiments communautaires (notamment les écoles) sont très chronophages.

**SPANC**



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure les contrôles de conformité de l'assainissement individuel conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, puis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par les arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012.

## BILAN 2019 :

L'activité pour le service est stable, avec en 2019 des chiffres comparables à 2018.

**Chantiers : 47**

**Diagnostics : 419**

*essentiellement sur les communes de Meyrals, Salles de Belves et Ste Foy de Belves.*



L'assainissement non collectif a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel.

Pour la première fois, en 2019, les réhabilitations ont été plus nombreuses que les constructions neuves.

Elles représentent plus de la moitié des chantiers.

**2019, une année dynamique pour la rénovation de bâtiment sur le territoire.**

## Rôle principal du SPANC :

Assurer le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations d'assainissement non collectif lors des travaux de création, de réhabilitation ou de modification de l'assainissement existant;

Contrôler les installations existantes d'assainissement non collectif.

*Ce diagnostic est désormais indispensable dans le cadre d'une transaction immobilière.*

## Budget :

Le budget est légèrement excédentaire, et permet un renouvellement régulier du matériel.

Les tarifs du service n'ont pas évolués depuis fin 2018. . . . .

Intervention	Tarifs	Info complémentaire
Contrôle de l'existant	160 €	
Contrôle de conception	75 €	avant le permis de construire
Contrôle de réalisation	75 €	lors du chantier avec le certificat de conformité
Diagnostic de vente	90 €	



Son personnel :

**2019**, le service était assuré par deux techniciennes pour **1.75 ETP**



### Ce service est né de la nécessité de réhabiliter l'ancienne STEP de Belvès.

En effet, la station qui a traité les eaux usées pendant un demi-siècle était parvenue à ses limites, voire les avait dépassées. Il était donc nécessaire pour l'environnement et, au premier chef, la sauvegarde de la Nauze, de l'abandonner pour en créer une autre.

Autour de cette nouvelle station s'est greffé tous les ans de nouveaux réseaux, donc de nouveaux branchements.

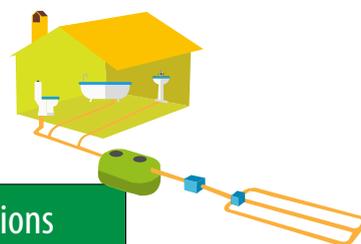
Elle fonctionne à environ 50% de sa capacité et peut donc recevoir d'avantage d'eaux usées à traiter

### Des plus petits projets ont été réalisés à Saint Germain de Belvès.

Le tout nécessite une veille technique permanente réalisée en partie par les agents des ST et pour l'autre partie par des partenaires publics et/ou des prestataires privés.

Avec la loi NOTRE, le SPAC s'apprête à prendre une autre dimension avec la prise totale de la compétence en 2020.

Gérer son propre budget annexe et toutes les tâches administratives liées à son élaboration et à son suivi.



### Domaines d'interventions

STEP de Belvès, Monplaisant, Sagelat, Saint Pardoux	1 800 Equivalent-Habitant, boues activées
Nombre de branchements	671
Linéaire de réseaux	14,160 km
STEP du Bourg de Saint Germain	130 Equivalent-Habitant, roseaux
Nombre de branchements	34
Linéaire de réseaux	1,370 km
STEP de Lolivarie (Saint Germain)	30 Equivalent-Habitant
Nombre de branchements	12
Linéaire de réseaux	0,529 km
Poste de relevage :	Marquisat (HLM Belvès)
Poste de relevage :	Impasse Saint Marc
Poste de relevage :	Fongauffier
Poste de relevage :	Grimaudou
Poste de relevage :	Marcillac

### Son rôle :

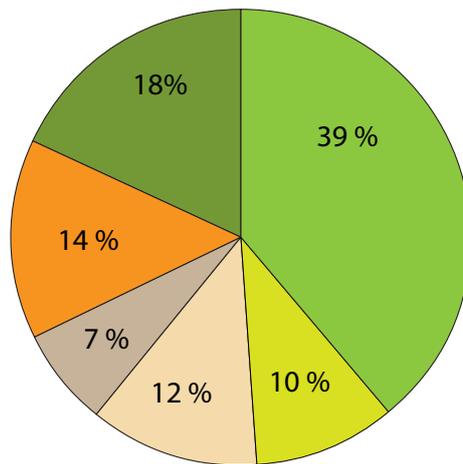
Assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement collectif.

Suivre les travaux d'extension de réseau, de branchements neufs et/ou de réhabilitation de station.

2019 : 1160,5 heures de travail

en heures

**2019,**  
les heures se décomposent  
de la façon suivante :



### Son personnel :

Ce service est géré administrativement par **1 technicienne** à 25% (75% sur le SPANC).

Sur le terrain, **2 agents à mi-temps** dont **1 électromécanicien** se partagent l'entretien des installations.

### Son avenir :

**Janvier 2020** : prise de la compétence assainissement collectif sur tout le territoire communautaire.

Le service entretient désormais l'ensemble des installations.

**En projet** : extension du service avec intégration de personnels supplémentaires.

## Aire d'accueil des gens du voyage



Terrain : ~ 1 hectare

Voirie : 3500 m<sup>2</sup>

Blocs sanitaires double : 7

Emplacements : 14 + 1 emplacement handicapé  
1 Local technique, 1 Bureau du régisseur; 1 Local poubelles



### Ouverture annuelle

**Occupation** : environ 98%.

Les résidents sont majoritairement des familles installées depuis des années (peu de passage).

**Emplacements individualisés** avec eau et électricité payantes (compteurs à prépaiement). Une redevance journalière de 1,80 € est demandée pour le droit de stationnement.

**Un accompagnement social** a été mis en place 1 fois par semaine afin d'apporter un soutien aux familles.



**1 régisseur** est présent sur l'aire au moins à mi-temps pour accueillir les familles.

Il **accueille** les voyageurs, **veille** au respect du règlement intérieur, **encaisse** les fluides, réalise **l'entretien** général et **assure le lien** avec l'ensemble des partenaires publics.

En fonction des besoins, des agents des autres services sont amenés à intervenir sur l'aire.



## 2019 : 1441 h de travail sur l'aire

Régisseur : 1232h, Electricien : 94,5h,  
Equipe bâtiment : 106h, Service voirie : 8,5 h

### Coûts et fonctionnement :

Total des charges à caractère général en 2019 : 41 330 €	
Eau	6 863 € (2 047 m3)
Electricité	19 502 €
Fournitures pour les interventions en régie	2 757 €
Maintenance du logiciel de prépaiement	1 874 €
Suivi social	4 375 €
Ramassage des ordures ménagères	5 959 €



Des recettes importantes du Département et de la CAF, avec un total de 63 548 € en 2019, couvrent quasiment les dépenses de fonctionnement y compris les charges de personnel

### Evolution de la consommation de fluides :

	2015	2016	2017	2018	2019
Elec- tricité	101 MWh	114 MWh	219 MWh	1 66 MWh	147 MWh
Eau	1 033 m3	1 608 m3	2 273 m3	4 425 m3	2 047 m3

De nouveaux compteurs (eau et électricité) ont été installés en 2017.

Après plusieurs problèmes de fonctionnement en 2018, ils ont été opérationnels en 2019 et cela se traduit par un retour à la normale des consommations tel que le montre le tableau précédent.

Les emplacements possèdent un sous comptage électronique géré par un logiciel central utilisé uniquement par le régisseur.

Les résidents doivent recharger régulièrement leur compteur en fonction de leur consommation pour bénéficier d'eau et d'électricité.



### INVESTISSEMENTS :

**2010** Construction d'un atelier pour le régisseur

**2011** Réalisation d'un terrain de pétanque ;  
Taille des peupliers ;  
Réalisation de socles bétonnés pour lave-linge ;  
Réalisation de séparations bétonnées entre les emplacements .

**2012** Raccourcissement de la barrière d'entrée ;  
Pose d'éclairages supplémentaires ;  
Assainissement des EP du 1er emplacement ;  
Réfection en PAT du revêtement des emplacements.

**2013** Pose d'une clôture coté station d'épuration ;  
Installation du wifi.

**2014** Taille des peupliers.

**2015** Fabrication de paravents mobiles pour protéger les installations sanitaires extérieures en hiver.

**2016** Fermeture du haut des sanitaires ;  
Fermeture du local pour les poubelles ;  
Pose de caniveaux devant les sanitaires ;  
Pose d'antennes wifi supplémentaires ;  
Installation de nouveaux compteurs à prépaiement.  
Isolation des robinets extérieurs.  
Achat d'une tondeuse autoportée.

**2017** 2ème tranche d'installation des nouveaux compteurs à prépaiements ;  
Remplacement de radiateurs ;  
Remplacement de chauffe-eau.

**2018** Elagage des peupliers  
Aménagement d'un local de permanence

**2019** **Mise aux normes des tableaux électriques**  
**Remplacement des blocs prises extérieurs**  
**Remplacement de chauffe-eau**

## Services techniques : conclusion



**2019**, les services techniques ont pris leur rythme de croisière.

### → Service « espaces verts »

Un léger ajustement de personnel a permis au service de réussir toutes les missions dont il a la charge.

### → Service « voirie »

Le service voirie fonctionne bien.

Des départs en retraite (3 agents) sont prévus en 2020 et en 2021.

Reflexions en cours pour réaliser le fauchage des bords de route en régie sur tout le territoire communautaire.

**Objectifs :** Minimiser les dépassements d'heures de fauchage réalisées par les prestataires privés.

### → Service « bâtiment »

Ce service est constamment en flux tendu.

L'entretien des écoles est très chronophage. Il est quasiment impossible de le mettre à disposition des communes membres et nécessite souvent du renfort (interne ou externe) pour couvrir les demandes.

### → Aire d'accueil « gens du voyage »

Les problématiques liées au fonctionnement technique des compteurs ont engendrés un mécontentement des résidents.

Ils ont demandé aux élus la réfection total du revêtement de l'aire d'accueil.

**Solution proposée :** Répondre à cette demande en réalisant les travaux de réfection par tranches.

### → Mise à disposition / mutualisation des services

Les mises à disposition fonctionnent bien et permettent à chaque commune membre d'obtenir les moyens techniques de la CDC pour réaliser des travaux communaux (sauf les « bâtiments » qui ont peu de disponibilité).

### → Service « SPAC »

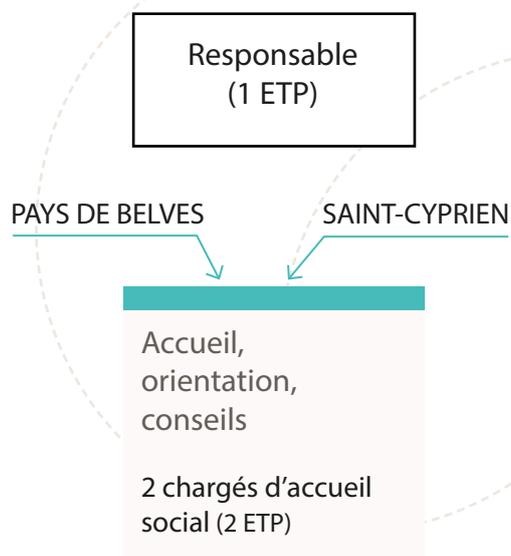
Ce service s'apprête à prendre une autre dimension et à devenir un service à part entière avec des agents dédiés et un champ d'action étendu à tout le territoire.

### → Service « SPANC »

Un service proche du territoire et des élus, nécessaire au développement local et durable.



## PÔLE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



### Entretiens individuels proposés à :

BELVES : lundi matin, mardi et vendredi  
ST CYPRIEN : mercredi et jeudi après-midi

### Demandes spécifiques :

Sujets abordés	BELVES	SAINT-CYPRIEN
CAF	312	146
CPAM	256	141
MSA	18	45
CARSAT	32	116
ANTS	20	50

### Quelques chiffres :

#### Personnes accueillies :

	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Accueil physique	1 332	1 453
Accueil téléphonique	898	627
Mails	66	46
Insitutions /partenaires	4 649	3 308

#### Âge des usagers :

Tranches d'âge	BELVES	SAINT-CYPRIEN
15-24	234	333
25-64	1668	1569
65 et +	394	224

#### Entretiens individuels et téléservices :

	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Emploi	217	100
Vie quotidienne	228	194
Aide télé-services	259	468

### Emplois :

	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Nbre d'offres déposées par les entreprises locales	64	23
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	1551	1915

### Permanences :

RDV	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Pole emploi	43	33
Mission locale	141	144
Main Forte	6	7
RAM	4	6
CIDFF	6	1
Infodroits	31	mise en place prévue en 2020
FNATH	7	mise en place prévue en 2020
ADIL 24	42	mise en place prévue en 2020
Conciliateur	25	0
Ma commune ma santé	N/A	4
PASS	12	61
CARSAT	N/A	94

# La labellisation de la MSAP de Pays de Belvès



**2019 :** Au cours de l'été, le Président a demandé au Préfet de positionner la MSAP de Belvès pour le label « France Services », conformément à la circulaire du 1er juillet 2019 du Premier Ministre.

## OBJECTIF de ce dispositif :

proposer une offre de service plus exigeante et plus homogène.

quelques plus

- Une ouverture minimum de 24 h par semaine sur 5 jours ouvrables
- La mise en place d'un système de visio-conférence
- De nouveaux partenaires (DDFIP...)
- Des formations obligatoires pour les agents



- + Espace dédié pour l'accueil des usagers
- + Plus de confidentialité pour les entretiens
- + Des locaux plus grands et plus lumineux
- + Un parking dédié et un accès facile

## Formations agents

**2019 :** 10 formations en moyenne pour chaque membre de l'équipe.

Thématiques abordées : CAF, MSA, Info Droit, CPAM, Réforme Aides aux logements, Labellisation France services, prévention suicide, etc...

# 2019 : Journées à thème

Des journées d'information, des ateliers et des formations sont organisées chaque année en partenariat avec les différents partenaires :

## BELVES



13 septembre « La bonne utilisation des médicaments »

6 décembre « Se familiariser avec la tablette »



11 octobre : Portes Ouvertes MSAP avec intervention de la CARSAT



14 octobre : Information collective de la Mission Locale et de Pôle Emploi

## SAINT-CYPRIEN



Février et juin « 2 ateliers numériques pour les séniors »

1<sup>er</sup> octobre

« nutrition pour les seniors »



11 octobre : Portes Ouvertes MSAP avec intervention de la CARSAT



16 octobre : Information collective de la Mission Locale et de Pôle Emploi

Jeune public



5 décembre : Forum de la création d'entreprises

12 porteurs de projets



## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Rôle & fonctionnement

Créé depuis janvier 2017, **le CIAS** est géré par un conseil d'administration, composé du Président de la CCVDFB, Président de droit, de 11 élus issus du conseil communautaire et de 11 membres nommés par arrêté.

+ Ce conseil d'administration gère le service d'action sociale et le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Ce service **accompagne et protège** ses usagers sur le territoire communautaire.

Etudes et constitutions des dossiers à caractère social.

1 commission d'aide à la population pour l'attribution de secours.

Il est en lien étroit avec la responsable de France Services et de la Maison de services au public de Saint Cyprien.

**En 2019**, ce sont 6 383 € qui ont été attribués pour les secours d'urgence.

### Portage de repas :

3 personnes équipées de véhicule :

Livraison des repas assurées du lundi au vendredi.

3 secteurs de livraison :

Pays de Belvès, Le Buisson de Cadouin et Villefranche du Périgord qui prennent en compte toutes les communes du territoire de la CCVDFB et certaines communes limitrophes.



Le suivi administratif est assuré par le CIAS et la confection des repas est assurée par l'hôpital de Belvès.

28 912 repas livrés en 2019.



### Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Une palette diversifiée de services pour tous les publics :



- Entretien du cadre de vie et du linge
- Courses, accompagnement aux rendez-vous médicaux ...
- Préparation et aide à la prise des repas,
- Aide au lever, au coucher..
- Garde de jour ou de nuit,
- Aide à l'hygiène courante
- Prestations de petit jardinage et bricolage
- Gardes d'enfants de plus de 3 ans.

Nombre d'heures réalisées en 2019 : **33 140 heures dont 23 768 pour l'APAH**

### Temps forts de 2019

Déménagement en avril du CIAS dans les locaux du Pôle social, à Belvès, bâtiment rénové et mis à disposition par la CCVDFB.

Création des services communs « Finances-Comptabilité » et « Ressources Humaines » au 1er janvier 2019.

- La comptabilité du CIAS est centralisée à la CCVDFB : 1 agent est passé à temps complet pour assurer ces nouvelles missions.
- Mise en place du service commun «Ressources Humaines».

Réflexion sur la mise à jour des documents réglementaires dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Ce contrat, signé avec le Conseil Départemental de la Dordogne, a été mis en place en 2018 pour une durée de 3 ans.

### OBJECTIFS :

- Développer et/ou renforcer le repérage des fragilités. : Développer, proposer des actions de prévention.
- Faciliter l'accès aux aides techniques pour le personnel et les usagers en intégrant le programme « Aidants-Aidés ». : Développer et formaliser le partenariat avec le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Pays de Belvès.
- : Adhérer à la Charte de Qualité des services à la personne.

# 3 : Les actions communautaires

## Développement économique

Le territoire de la CCVDFB est en Zone de revitalisation rurale (ZRR) afin de favoriser le développement local et les recrutements pour les entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire, bénéficiant ainsi d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

### Zones d'Activités Economique

*Conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes exerce de plein droit la compétence relevant des actions de développement économique, notamment la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités du bloc communal.*

Au 1er janvier 2019, la CCVDFB gère :

#### ZAE Le récolat - ST CYPRIEN

2 lots sont disponibles :

- Lot 2 d'une superficie de 1 536m<sup>2</sup>
- Lot 3 d'une superficie de 2 113m<sup>2</sup>

#### ZAE La Tuilières - ST PARDOUX ET VIELVIC

Le SMD3 a sollicité la CCVDFB pour l'acquisition de la ZAE La Tuilière.

Le prix de cette vente a été fixé à 120 000 € par le conseil communautaire du 2 octobre 2017.

Un compromis de vente a été signé le 2 octobre 2018. La réalisation de cette vente est soumise à l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire au plus tard le 31 décembre 2019 pour la construction d'un centre de transfert des déchets.

#### ZAE La Croix blanche - MEYRALS

Aucune transaction en 2019

#### ZAE La brunie - COUX et BIGARQUE -MOUZENS



Superficie : 8256 m<sup>2</sup>

Création d'un village d'artisan au 1er Octobre 2018

Des locaux sur-mesure et clé en main pour une mutualisation réussie.

Surface du bâtiment : 457 m<sup>2</sup>

Installation de 3 artisans : un menuisier, un peintre et un maçon partagent 3 boxes et une unité mutualisée (administration, vestiaires, sanitaires).

# Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

## TERRITOIRES D'INDUSTRIE

### Nos entreprises ont de l'avenir...

#### OCMR - FISAC

Cette opération collective en milieu rural et en faveur de l'artisanat et du commerce, portée par les 6 communautés de communes du Périgord Noir, a déjà porté ses fruits.

**Objectif :** soutenir l'évolution, la modernisation, l'aménagement, la sécurisation de nos entreprises...

Le dispositif **Territoires d'Industrie** est une initiative de l'Etat qui en a confié le pilotage opérationnel aux régions.



La communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède a été retenue au sein du bassin « Brive-Périgord » qui regroupe les 6 EPCI du Pays de Périgord Noir, la CA de Brive et la CA de Tulle.

Le 29 décembre 2017, l'Etat a attribué une subvention d'un montant de 345 332 € (64 171€ pour le fonctionnement et 281 161 € pour l'investissement) sur la base d'une dépense subventionnable de 1 945 112 € pour la réalisation d'un programme d'actions dans le cadre d'une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Ce dispositif a pour objectif d'accélérer le développement des territoires autour de **4 thématiques prioritaires nationales :**

**Recruter :** conforter et pérenniser les principales filières employeuses du territoire.

**Attirer :** capitaliser sur les atouts du territoire et agir sur les facteurs de localisation des entreprises industrielles.

**Innovier :** mettre en réseau les acteurs économiques locaux et structurer les filières.

**Simplifier :** décloisonner les outils de veille et d'accompagnement, lever les freins périphériques à l'emploi, offrir aux entreprises un accès aisé à l'information et les aider à partager une approche commune des ressources humaines.

### Durée du programme : 2018-2020.

Cette opération regroupe les 6 communautés de communes du Pays du Périgord Noir.

Elle a permis de définir une stratégie locale en faveur du commerce de proximité.

Le commerce, l'artisanat et les services dans les centres-bourgs jouent un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire et d'attractivité, d'animation et de création de lien social, de maintien et de développement de l'emploi.

#### En chiffres

##### Territoire CCVDFB

7 entreprises ont bénéficié de ce dispositif

Montant attribué :

40 858 €



➔ Mise en place **2019-2022.**

Ce dispositif a été validé par une délibération du conseil communautaire le 12 décembre 2019.

## 2019 - TERRITOIRES D'INDUSTRIE

**2019** : 4 réunions entre les élus de l'ensemble du territoire, le Sous-Préfet de Sarlat en charge de superviser l'avancée du dispositif et les DGS des collectivités.

**4 ENTREPRISES** du territoire de la CCVDFB : ont participé à l'enquête commune réalisée par les CCI pour connaître leurs attentes par rapport à ce dispositif.

**26 ACTIONS** ont été identifiées sur l'ensemble du Territoire d'Industrie.

*Concrètement*  
sur notre territoire

**Recruter** : Etude des besoins en compétences des entreprises et des perspectives de développement de la plateforme de formation des métiers du Pays du Périgord Noir.

**Innover** : Etude pré-opérationnelle cluster protection, restauration et protection du patrimoine.

**Attirer** : Définition d'une stratégie d'accueil et d'attractivité économique intégrant un volet foncier.

**Simplifier** : Etude mobilité et création d'un « Hub » de l'Industrie, dossier le plus avancé.

### « HUB » de l'industrie

Ce « **Hub** » de l'industrie consiste à créer un guichet unique qui permettra d'apporter des réponses aux entreprises et aux différents publics (acteurs économiques, salariés, demandeurs d'emploi...).

### Ojectifs : .....

- Concentrer l'information en direction des entreprises industrielles et de ses acteurs
- Organiser une veille industrielle et la mise en réseau
- Faciliter l'implantation des entreprises
- Accompagner le développement industriel et les porteurs de projets
- Diversifier le tissu économique industriel
- Mettre en œuvre une marque de territoire



Cette action devrait se concrétiser en **2020**.

## Les dispositifs d'aides

### Le contrat de ruralité

La communauté de communes a signé **le contrat de ruralité** : dispositif de contractualisation entre l'Etat et les EPCI afin de coordonner les outils, les dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

### Le contrat des projets territoriaux



**Ce contrat est signé avec le Département de la Dordogne.** Il rassemble tous les dispositifs de financements départementaux aux intercommunalités et s'articule aux autres formes de politiques contractuelles, européennes, nationales et régionales afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

A ce jour, le Département accompagne la CCVDFB sur 12 projets qui représentent une enveloppe financière de 899 160 €. Il reste à programmer 462 957 €.

## Aménagement de l'espace

### (SCOT) Le schema de coherence territoriale

Monsieur ALCABEZ Jean et Monsieur LEOTHIER Christian représentent la CCVDFB au sein du syndicat mixte.

Le 12 octobre 2018, le comité syndical a délibéré pour la prescription de l'élaboration du SCOT à l'échelle du Pays du Périgord.



L'ATD assistera le syndicat par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 3 ans.

Elle aura les missions suivantes :

- Accompagnement technique
- Appui à l'élaboration du cahier des charges et au choix du bureau d'études
- Accompagnement biodiversité et écodéveloppement

### Objectifs :

Porter un projet de territoire partagé, cohérent et équilibré, soutenir les ambitions des acteurs et préserver l'identité du Pays du Périgord Noir.

Préserver l'environnement et la qualité des paysages, maîtriser le foncier

Organiser le développement équilibré et solidaire de l'habitat, des déplacements et de la mobilité des acteurs

Assurer les conditions du développement économique territorial

Favoriser l'attractivité du territoire

Une démarche de co-construction du diagnostic de territoire avec la DDT 24 a été également lancée.

LE PLUI,  
*qu'est ce que c'est ?*

Élaboré à l'échelle des communes sur la base d'un diagnostic et d'un projet de territoire, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme.

Il détermine et règlemente l'usage et l'occupation des sols en fonction de quatre grands types de zones : zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser..



Le 8 novembre 2018, le conseil communautaire, par délibération, a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU I) sur l'ensemble de son territoire.

La Conférence des Maires s'est réunie le 24 janvier 2019 pour définir les modalités de collaboration entre la CCVDFB et les communes, modalités validées par le conseil communautaire le 13 février 2019 :

- Désignation d'un comité de pilotage de 11 membres
- Désignation de groupes de travail par thématique
- Développement économique
- Habitat – dépendance
- Services à la personne
- Infrastructures – mobilité
- Environnement

Le bureau d'études, Géoscope, a été retenu pour l'élaboration du PLUI pour un montant HT de 157 925 €.

Une première réunion s'est tenue le 28 novembre avec le bureau d'études, le comité de pilotage et la DDT pour une prise de contact et un rappel de la méthode de travail.

**2020** : dédié aux rencontres avec les maires de chaque commune et leur secrétaire.

## Agriculture



Afin de dynamiser la transmission et l'installation d'exploitations agricoles en Périgord Noir, une convention de partenariat est signée avec la Chambre d'Agriculture avec une participation financière de 1 000 €.

### Objectifs de ce projet

**Instituer un partenariat local** avec la création de comités locaux installation-transmission (CLIT) composés des représentants de la CCVDFB, de l'association CrDA Périgord Noir (Création Dynamique Agricole), de la MSA et de la SAFER.

**Organiser des sessions de visites** du territoire et d'exploitations inscrites au répertoire, destinés aux porteurs de projets inscrits au RDI et répertoriés au Point Accueil Installation.

**Gérer** localement le répertoire « candidats » afin d'augmenter le nombre de mises en relation cédants/candidats.

**Organiser** des journées « cédants » sur la base de visites et de témoignages d'expériences locales réussies.

**Améliorer** l'intégration des nouveaux installés au sein des organisations locales.

**Visites d'expériences** sur d'autres territoires.

Les représentants de la CCVDFB sont :

**Délégués titulaires :** Mrs FRANC, LE CORRE, CHAZELAS, PASSERIEUX, Mme BALAT

**Délégués suppléants :** Mrs BOUCHARD, FIOL, ROUSSELY, Mmes MERCHADOU, CHAUMEL

## L'habitat



Par délibération en date du 28 septembre 2017, les communautés de communes de Domme-Villefranche du Périgord, Pays de Fénélon et Vallée Dordogne et Forêt Bessède ont validé la mise en place et l'animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) à l'échelle des trois EPCI, soit 62 communes (32 communes ont moins de 500 habitants) regroupant 27 813 habitants (source INSEE 2014) pour une superficie totale de 954 km<sup>2</sup> soit 29 habitants par km<sup>2</sup>.

Cette opération doit permettre aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour réaliser leurs travaux de rénovation, d'isolation et d'accessibilité.



Le 5 mars 2019, Soliha a présenté à l'ensemble des élus des 3 territoires l'étude pré-opérationnelle mettant en avant, la nécessité de mettre en place une OPAH-RR.

L'étude pré-opérationnelle a donc permis de :

**Réaliser une évaluation** des besoins locaux et du potentiel d'amélioration des logements (besoins de travaux, besoins des ménages et capacité de financement)

**Identifier les axes d'intervention** à inscrire dans le futur dispositif :



- Améliorer le confort des logements;
- Lutter contre la précarité énergétique par une approche thermique globale et de qualité des travaux de réhabilitation (économies d'énergie, d'eau, d'isolation thermique);
- Améliorer les conditions de vie des personnes âgées et/ou handicapées en les maintenant à leur domicile;
- Résorber l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé;
- Remettre sur le marché des logements vacants dégradés;
- Augmenter et diversifier l'offre de logements locatifs abordables;
- Améliorer le cadre de vie en améliorant la qualité de l'air.

**Prolonger et optimiser** les dynamiques partenariales avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur le territoire (collectivités, financeurs, partenaires).

**Définir** un dispositif efficace et lisible par les communes et les porteurs de projet.

**Conforter** l'ambition des communautés de communes d'amplifier et d'étendre leur action en faveur de l'amélioration du parc privé sur l'ensemble des territoires.

**Durée du dispositif : 5 ans**

du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024

**Soliha** est mandatée pour réaliser l'animation et le suivi de l'OPAH-RR en informant les propriétaires (permanences sur l'ensemble du territoire) et en assurant le montage des dossiers de subvention.

→ Cette mission a un coût HT de 669 989 €.

Les réhabilitations sont évaluées à 350 logements minimum sur les 5 ans de l'OPAH-RR, répartis comme suit :



325 logements occupés par leur propriétaire



25 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

## FINANCEMENTS

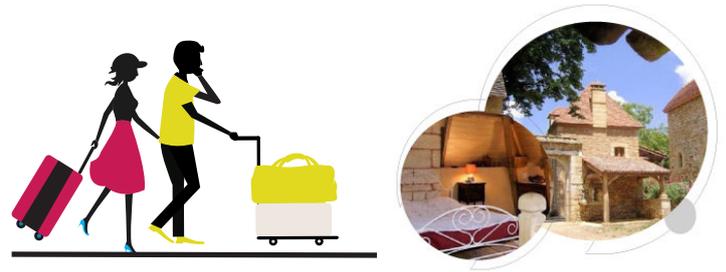


L'ANAH participera à hauteur de 3 509 096 € maximum, le Département à hauteur de 246 498 € maximum. Les communautés de communes participeront de 662 297€ à 936 993 € maximum, selon les critères ci-dessous :

Thématique	Principe d'intervention	CDC
Autonomie – PO	• Coût moyen des travaux 7 000€	10 %
Amélioration performance énergétique – PO	• Coût moyen des travaux 16 000 €	10 %
Travaux lourds – PO	• Coût moyen des travaux 50 000€	5 %
Amélioration performance énergétique -PB	• Coût moyen des travaux 40 000 €	5 %
Travaux lourds -PB	• Coût moyen des travaux 65 000 €	5 %

## Les actions de développement touristique

Fin 2018, les communautés de communes (Domme-Villefranche et Vallée Dordogne et Forêt Bessède) et les deux offices de tourisme ont travaillé ensemble sur la mise en commun de l'organisation et la structuration du tourisme du territoire.



### OBJECTIFS du schéma de développement touristique

**2019- 2024**

validé par le conseil communautaire du 13 février 2019

Après avoir rédigé la politique de développement touristique et entamé les démarches de la création d'un office de tourisme cantonal effectif au 1/01/2020, il paraissait cohérent de lancer le territoire sur un appel à projets régional « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » (NOTT) permettant de définir des actions prioritaires à mener sur les 5 années à venir.

Améliorer l'attractivité du territoire  
Développer la fréquentation et la consommation  
Satisfaire les visiteurs et les prestataires  
Attirer les investisseurs.

Les enjeux et les ambitions de sa stratégie permettront d'assurer l'avenir du canton Vallée Dordogne en confortant le tourisme comme un de ses leviers économiques.

# BILAN 2019

Subvention de la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède : 110 000 €

## FRÉQUENTATION :



**2019 : + de 34 600 personnes**  
accueillis dans les bureaux d'informations touristiques

## Quelques évolutions

78 % : clientèle française 22% : clientèle étrangère

Augmentation de la fréquentation du bureau de Siorac : +7,85 %

Progression de la clientèle allemande : le Comité Départemental du Tourisme ayant lancé une campagne de communication sur le marché allemand en 2019.

Les clientèles françaises proviennent majoritairement des régions : Nouvelle Aquitaine, Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, Île de France, Bretagne, Pays de la Loire.

Visiteurs espagnols plus présents d'avril à septembre.



## ANIMATIONS & ACTIONS :

**2019**, pour la dernière année, l'office de tourisme a été l'organisateur des manifestations suivantes :

### PAYS DE BELVES :

Soirées sous la Halle (tous les mercredis en période estivale) : **excellente fréquentation**

L'Art dans la rue (12/07) :  
**30 artistes/exposants**

### SAINT-CYPRIEN :

Foires aux vins et produits régionaux :  
organisées de 17h à 23h en parallèle  
des marchés gourmands :  
**fréquentation moyenne.**

### Joli Bois'art les 26 et 27 /10 :

Une véritable journée de rencontres et de découvertes, l'occasion de :

- découvrir ou redécouvrir le bois, sa beauté et sa richesse,
- mettre en avant le savoir faire de nos artisans et artistes
- favoriser les échanges avec le public à travers divers ateliers et jeux en lien avec le thème (démonstrations de tournage, sculptures...).

### TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :

Les journées du patrimoine : 800 visiteurs  
un programme dense et GRATUIT.

Visites découvertes de villages et d'édifices religieux :  
**2 nouvelles visites** (belvès en nocturne, visite de l'église de Redon Espic en dehors de la période estivale.)



### Été actif :

Ces animations menées en partenariat avec le service des sports du Conseil Départemental et la communauté de communes, programmées sur l'ensemble des communes du territoire permettent la pratique d'activités nouvelles accessibles aux familles.



spéléologie (8 sessions complètes), chasse au trésor, grimpe d'arbre, tir à l'arc, arc touch, escape game, chasse aux œufs...

**18 dates et 250 participants.**

**Nouveauté 2019** : parcours de géocaching sous l'égide de Terra Aventura sur la commune de St Cyprien.

Cette chasse au trésor a ouvert aux vacances d'automne et connaît un véritable succès. Une manière ludique et gratuite de découvrir le patrimoine qui nous entoure.

Promotion pour les groupes :



**Publipostage** : 1500 envois

**25 groupes** accueillis sur nos sites partenaires : Filature de Laine de Belvès, Musée de la rue du Temps qui Passe, ferme auberge des Tilleuls, l'auberge de la Nauze et le Père William.

**LES HABITATIONS TROGLODYTIQUES :**  
10 286 visiteurs

Pays de Belvès



L'intérêt des visiteurs pour les habitations troglodytiques reste constant.

→ près **1/2 visiteur** entrant dans l'office de tourisme a visité les grottes de Belvès.

La campagne de communication porte ses fruits : insertions publicitaires dans les médias touristiques les plus diffusés et les mieux référencés (*Guide et carte touristique Périgord Noir-Vallée Dordogne, Périgord Découverte, Place de marché des Plus Beaux Villages de France, guide-du-perigord.com...*), présence active sur les réseaux sociaux, suivi des sites d'avis dont Tripadvisor sur lequel les touristes ayant visité les habitations troglodytiques laissent des avis très élogieux, de quoi attiser la curiosité des futurs visiteurs !

**COMMUNICATION 2019** :



L'office de tourisme Vallée Dordogne Forêt Bessède poursuit ses actions de promotion et de diffusion des informations :

**Editions :**

**1 guide hébergement imprimé à 6000 exemplaires** conjointement avec les OT de Domme/Villefranche et Terre de Fénelon

**1 guide hébergement imprimé à 6000 exemplaires** conjointement avec les OT de Domme/Villefranche et Terre de Fénelon

**1 guide touristique édité à 90 000 exemplaires** diffusé dans un peu plus de 500 points

**1 livret des manifestations**

**Internet :**

**Nouveau site internet en cours de création** conjointement avec les OT de Domme/Villefranche et Terre de Fénelon

**Bureaux d'informations touristiques :**

Poursuite du développement des boutiques dans les bureaux permanents avec un réagencement du bureau de Saint Cyprien.

**Prestations de services :**

**Gestion d'un gîte d'étape** sur la commune de St Pardoux-et-Vielvic

**Gestion des habitations troglodytiques** de Pays de Belvès.

**Service de réservation/billetterie** : en 2019, les bureaux ont géré les réservations de 43 événements y compris pour des activités de pleine nature.



## Taxe de séjour 2019

La Taxe de séjour, instaurée en 1910, est une source de financement du développement et de la promotion touristique de votre territoire.



## Chaque hébergeur est **acteur** du développement touristique

Cette taxe est payée par toutes personnes hébergées à titre onéreux dans des hébergements marchands.

Les propriétaires hébergeurs sont chargés de collecter cette taxe auprès de leurs clients avant de la reverser à la Communauté de Communes.

## 2019 : réforme de cette taxe

Depuis le 1er janvier 2019, la taxe de séjour a évolué en France. En effet, une taxation proportionnelle au coût de la nuitée est désormais appliquée aux établissements non classés ou en attente de classement.

## La raison ?.....

Faire face aux nouvelles offres de location de logement, avec en ligne de mire les plateformes types Airbnb... et inciter les propriétaires à engager la démarche de classement.

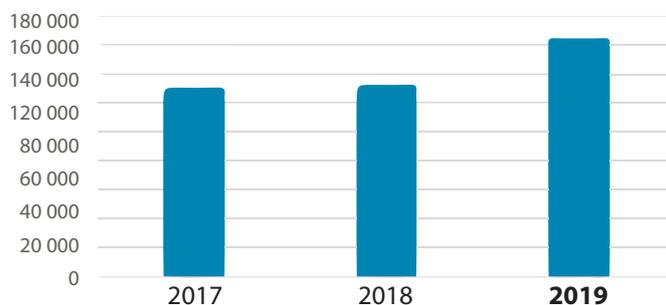
Les modifications suivantes sont donc entrées en vigueur :

- application d'une tarification au pourcentage (taux de 3% adopté en conseil communautaire du 19/04/2018) pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement.
- modification du barème tarifaire pour les hébergements classés.
- obligation pour toutes les plateformes de réservation en ligne de percevoir et de reverser à la collectivité la taxe de séjour telles que Airbnb, Abritel, Booking...

**En 2019**, le mode de perception est au réel pour l'ensemble des hébergements sur le territoire communautaire Vallée Dordogne Forêt Bessède.

## Evolution du Produit de la taxe de séjour :

sur 3 ans

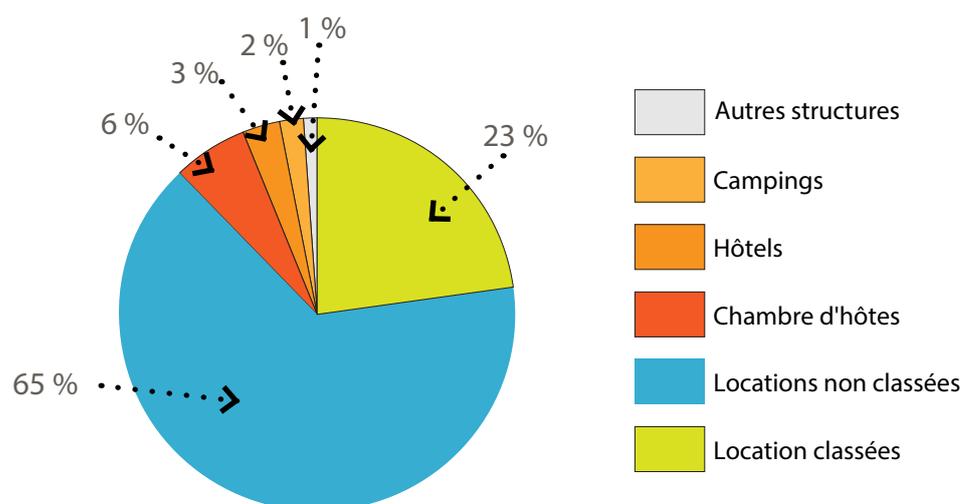


## A quoi sert la taxe de séjour au juste ?

La taxe de séjour, acquittée par les touristes, reversée par les hébergeurs ou les plateformes de réservations en ligne à la communauté de communes est réaffectée directement au budget de l'Office de tourisme et permet de :

- valoriser le tourisme sur le territoire
- assurer l'accueil, l'information et l'orientation des touristes
- organiser la promotion de la destination
- encourager la qualité de l'offre et la concertation avec les prestataires

## Parc d'hébergement en Vallée Dordogne Forêt Bessède :



**2019, et après...**

### L'année 2020 sera forte de changements :



Nouvelle gouvernance de la CCVDFB suite au renouvellement des conseils municipaux.  
En effet, Mr RAFALOVIC a décidé d'abandonner ses fonctions d' élu.

- Prise de la compétence «Assainissement collectif» sur l'ensemble du territoire.
- Démarrage de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU I), document qui traduira le projet de territoire à l'horizon de 10 ans.



# CONTACT

---

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLÉE DORDOGNE FORÊT BESSÈDE

Avenue de Sarlat  
24220 SAINT CYPRIEN  
05 53 28 66 00 - [contact@ccvdfb.fr](mailto:contact@ccvdfb.fr)

**[www.ccdordogne-bessede.fr](http://www.ccdordogne-bessede.fr)**

du lundi au vendredi :  
08h30 à 12h00 – 13h30 à 17h00